

# COMPTE RENDU

MINUTES

---

Trente-Sixième Réunion du Comité International de  
Métrologie Légale: Moscou, 25–27 septembre 2001

Thirty-Sixth Meeting of the International Committee of Legal Metrology:  
Moscow, 25–27 September 2001

---



ORGANISATION INTERNATIONALE  
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION  
OF LEGAL METROLOGY



## **Organisation Internationale de Métrologie Légale**

*Secrétariat:*

BUREAU INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE (BIML)  
11, RUE TURGOT - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL: 33 (0)1 48 78 12 82 ou 33 (0)1 42 85 27 11

FAX: 33 (0)1 42 82 17 27

E-MAIL: [biml@oiml.org](mailto:biml@oiml.org)

INTERNET: [www.oiml.org](http://www.oiml.org)

**TRENTE-SIXIÈME RÉUNION**  
**du**  
**COMITÉ INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE**  
**25–27 septembre 2001 - Moscou**

---

Le Comité International de Métrologie Légale s'est réuni sur convocation de son Président, M. Gerard Faber, du 25 au 27 septembre 2001 dans la salle de conférence de l'Hôtel Intourist à Moscou.



## Sommaire

Participation .....	5
Allocutions d'ouverture .....	9
Appel des Participants - Quorum .....	14
Adoption de l'ordre du jour .....	14
1 Approbation du compte rendu de la 35 <sup>ème</sup> Réunion du CIML .....	18
2 Mise en application des décisions et résolutions de la Onzième Conférence .....	18
3 Réexamen du Plan d'Action 1999-2002 et son extension à la période 2003-2004 .....	18
4 États Membres et Membres Correspondants .....	19
4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues	
4.2 Situation de certains Membres	
5 Questions financières .....	20
5.1 Adoption du rapport comptable pour 2000	
5.2 Examen de la situation financière en 2001 et 2002	
6 Activités du Conseil de la Présidence .....	20
7 Situation du BIML .....	21
7.1 Personnel du BIML - Situation générale - Renouvellement du contrat de M. Szilvássy	
7.2 Activités du BIML	
8 Activités techniques .....	22
8.1 Programmes de travail des TC/SC	
8.2 Examen de la situation de certains TC/SC, si approprié	
8.3 Adoption de projets de Recommandations	
8.4 Développements ultérieurs dans les méthodes de travail des TC/SC et utilisation de moyens de communication modernes	
9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure .....	26
9.1 Informations générales	
9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système	
9.3 Plans pour développements ultérieurs (voir aussi MAA ci-dessous)	
10 Arrangement d'acceptation mutuelle (MAA) .....	28
11 Marque IQ pour les produits préemballés .....	32
12 Rapport sur la réunion du Conseil de Développement du 24 septembre .....	32
13 Liaisons avec les institutions internationales et régionales .....	33
13.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)	
13.2 Autres institutions	
14 Nomination de Membres d'Honneur du Comité .....	37
15 Futures réunions .....	38
15.1 37 <sup>ème</sup> Réunion du CIML (2002)	
15.2 38 <sup>ème</sup> Réunion du CIML (2003)	
15.3 Réunions ultérieures	
16 Autres questions .....	38
17 Adoption des décisions .....	38
18 Clôture .....	39
Décisions et Résolutions .....	40
<i>Annexe</i> : Compte rendu de la réunion des Organisations Régionales de Métrologie Légale .....	47
du mardi 25 septembre 2001 (matin)	

## Participation

### États Membres

Afrique du Sud	M. Beard	Membre du CIML
Algérie	M. Boudissa M. Hocine	Membre du CIML
Allemagne	M. Kochsiek M. Velfe	Vice-Président du CIML
Arabie Saoudite	M. Al-Gossair	
Australie	Mme Bennett	Membre du CIML
Autriche	M. Leitner	Membre du CIML
Bélarus	M. Zhagora Mme Astafyeva	
Belgique	M. Eggermont	Membre du CIML
Brésil	M. Moreira da Silva	
Bulgarie	M. Stratschimirov Mme Petkova	
Cameroun	M. Ela Essi M. Liman Oumar	Membre du CIML
Canada	M. Johnston M. Vinet	Membre du CIML
R.P. de Chine	M. Li Chuanqing M. Song Wei Mme Kong Xiaokang M. Han Jianping M. Xu Xinjian	Membre du CIML
Chypre	M. Tsiartzazis	Membre du CIML
R. de Corée	M. Cho Chun-haeng M. Kim Hong M. Lee Yeon-jae M. Park Il-hwan M. Yeum Kou-sul	Membre du CIML
R.D.P. de Corée	M. Ri Man Ho M. Choe Chang Jin	
Croatie	M. Benčić	
Cuba	M. Ramirez	Membre du CIML
Danemark	M. Johansen	Membre du CIML
Égypte	M. El Sayed	

Espagne	Délégation à M. Cartaxo Reis, Portugal	
Finlande	M. Valkeapää	Membre du CIML
France	M. Lagauterie	Membre du CIML
Hongrie	M. Pákay M. Schmalhofer	Membre du CIML
Indonésie	M. Gunaryo	Membre du CIML
Irlande	M. Farragher	Membre du CIML
Israël	M. Zarin M. Harel	Membre du CIML
Japon	M. Tanaka M. Sasaki M. Yano M. Kojima Mme Sakai M. Ooiwa	Membre du CIML
Kazakhstan	M. Primkulov M. Abdirasilov	
Macédoine	M. Grkov M. Josifovski	Membre du CIML
Monaco	Délégation à M. Lagauterie, France	
Norvège	M. Kildal	Membre du CIML
Pays-Bas	M. Faber M. Charité M. Engler Mme van Spronsen	Président du CIML
Pologne	M. Mordziński Mme Lisowska	Membre du CIML
Portugal	M. Cartaxo Reis	Membre du CIML
Roumanie	M. Iacobescu	Membre du CIML
Royaume-Uni	M. Bennett M. Birdseye	Membre du CIML nouveau Membre du CIML
Fédération de Russie	M. Krutikov M. Issaev M. Lakhov M. Astachenkov M. Mardin et MM/Mme Ragulin, Kozlyakova, Belobragin, Korobkin, Bouyevich, Vichenkov et Nemchinov	Vice-Président du CIML
Slovaquie	M. Orlovský	Membre du CIML
Suède	M. Björkqvist	Membre du CIML

Suisse	M. Vaucher	Membre du CIML
Tanzanie	M. Tukai	Membre du CIML
R. Tchèque	M. Klenovský	Membre du CIML
Tunisie	Mme Annabi	Membre du CIML
USA	M. Ehrlich	Membre du CIML
Yougoslavie	M. Marković M. Milosević	Membre du CIML
Zambie	M. Sinyangwe M. Kapembwa	Membre du CIML

### Membres Correspondants

Albanie	M. Proгри M. Laci M. Dervish M. Hoxha
Lettonie	M. Davis
Lituanie	M. Staugaitis
Malaisie	M. Chen
Moldavie	M. Baban
Ouzbékistan	M. Jetrovskiy
Taipei Chinoise	M. Lin Neng-Jong M. Lin Hsing-Min
Ukraine	M. Sidorenko M. Markov
Uruguay	M. Garcia y Santos

## **RLMO**

APLMF	M. Birch et M. Ooiwa
COOMET	M. Zhagora
EMLMF	Mme Annabi et M. Lagauterie
IOLMF	M. Birch
SADCMEL	MM. Beard et Tukai
SEESMC (Coopération des Balkans)	M. Grkov
SIM	MM. Ehrlich et Moreira da Silva
WELMEC	M. Bennett

## **BIML**

M. Athané	Directeur (jusqu'à cette Réunion du CIML)
M. Magaña	Directeur (à compter de cette Réunion du CIML)
M. Szilvássy	Adjoint au Directeur
M. Dunmill	Adjoint au Directeur
M. Pulham	Rédacteur

– Allocutions d’ouverture –

**Allocution d’ouverture par M. V. Hristenko -  
Vice Premier Ministre du Gouvernement  
de la Fédération de Russie**



**(Discours délivré par Mr. Podufalov, Directeur,  
Département de la Culture, de l’Éducation et de la  
Science, Gouvernement de la Fédération de Russie)**

Mesdames, Messieurs,

J’ai le grand plaisir de vous accueillir personnellement, au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, à cette Réunion du CIML qui se tient en Russie pour la première fois.

Nous regardons le fait que vous ayez choisi notre pays pour tenir la réunion annuelle de votre éminente organisation - l’Organisation Internationale de Métrologie Légale - premièrement comme un signe du rôle de la Russie et de sa contribution à la création et au développement de l’OIML, et deuxièmement comme un encouragement pour l’activité future de la Russie dans le domaine de la métrologie légale.

La métrologie légale en Russie a débuté au dixième siècle. Aujourd’hui, la Russie prend le chemin d’une complète intégration dans l’économie mondiale, est en train de vivre une transition vers les mécanismes du libre échange et a pour objectif de rejoindre l’OMC; nous nous intéressons particulièrement au développement et au renforcement de la coopération internationale, y compris la coopération dans le cadre des organisations internationales et régionales.

Durant ces quelques dernières années, les activités de l’OIML ont résulté en un besoin grandissant d’une coopération de plus en plus efficace dans le domaine de la métrologie légale. Cette coopération, qui était et

qui est toujours la composante clé de toute nouvelle législation, influence le développement économique dans de nombreux pays du monde.

Le développement et la mise en place de documents harmonisés pour l’essai et la vérification des instruments de mesure sous contrôle et sous surveillance gouvernementaux sont des éléments extrêmement importants du système global de coopération économique.

En raison du rôle significatif que joue la garantie de résultats de mesure précis dans l’établissement des relations commerciales et scientifiques, la Russie s’efforce de maintenir des liaisons métrologiques avec le plus grand nombre possible de pays du monde, dans la mesure où les conséquences de la métrologie légale sont particulièrement importantes dans des domaines tels que le commerce, la santé, la protection de l’environnement et la sécurité.

J’ai également le plaisir de confirmer qu’il est bien sûr dans l’intérêt de notre pays de continuer à développer et à renforcer nos efforts pour promouvoir toutes les activités de l’OIML et pour y participer.

J’aimerais souhaiter un plein succès aux Membres du CIML et à tous ceux qui participent à sa 36<sup>ème</sup> Réunion, et nous espérons une coopération durable et fructueuse à l’avenir en ce qui concerne les activités de l’OIML. ■

## Allocution d'ouverture par M. Voronin, Président du Gosstandart de Russie

Chers participants à la 36<sup>ème</sup> Réunion du Comité International de Métrologie Légale, Chers représentants des organisations internationales, régionales et nationales, Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue au nom du Comité d'État de la Fédération de Russie pour la Normalisation et la Métrologie à cette réunion du CIML tenue pour la première fois dans notre pays.

La métrologie légale en Russie possède une longue histoire, en commençant par la surveillance par le Tsar des poids et mesures au X<sup>ème</sup> siècle, cette surveillance étant assumée par l'Église. Ce petit domaine de métrologie légale s'est progressivement développé grâce aux réformes de Pierre le Grand au XVIII<sup>ème</sup> siècle et aux ukases du Tsar en 1835 et 1842 jusqu'à l'époque de D. Mendéléev. La vérification en Russie à partir de 1899 a acquis son importance nationale par le biais d'un réseau de chambres de vérification. L'une d'elles a été à l'origine de l'actuel VNIIMS, dont le centième anniversaire a été célébré l'année dernière.

L'année 1938 a vu s'établir en URSS une certaine philosophie dans le domaine des mesurages (unités, étalons, essais, vérification, surveillance). Des conditions indispensables ont été mises en œuvre pour adopter une approche systémique vis-à-vis de ce problème. Un service métrologique national a été mis en route pour assurer l'uniformité des mesurages dans le pays.

Muni de certains pouvoirs par le Gouvernement de la Fédération de Russie pour représenter le pays au CIML, le Gosstandart de Russie apprécie hautement les activités de cette institution internationale intergouvernementale et attache beaucoup d'importance à la coopération entre l'OIML et les instituts métrologiques russes et d'autres organismes, savants et experts.

L'OIML, y compris le Comité International de Métrologie Légale, a fait un grand travail de création qui a permis de renforcer les positions et le prestige internationaux de cette Organisation, et d'augmenter l'efficacité de ses activités.

Citons à titre d'exemples:

- une infrastructure moderne de coopération internationale en métrologie légale est établie et fonctionne sous l'égide de l'OIML;
- l'organisation et la légalisation des activités métrologiques sont établies sur la base des Documents et des Recommandations de l'OIML dans les pays membres de l'OIML et dans d'autres pays du globe, reflétant ainsi les tendances et les perspectives modernes de l'évolution économique et sociale. Ce n'est pas un hasard si l'Union Européenne envisage de faire référence, dans ses directives concernant les instruments de mesure, aux Documents et aux Recommandations de l'OIML;
- le Système de Certificats OIML devient de plus en plus répandu, y compris en Russie, ce qui permet de réduire considérablement les frais occasionnés par la re-vérification des instruments de mesure importés et de réduire les délais de leur mise en application par les autorités économiques nationales.

Ces aspects et beaucoup d'autres ont permis à l'activité de l'OIML d'atteindre des succès remarquables dans les domaines de la qualité des produits industriels, de la protection des consommateurs et de l'élimination des barrières techniques au commerce. Cette activité constitue donc un élément de réglementation technique dans les pays membres de l'OIML.

En ce qui concerne la Russie, les instituts métrologiques du Gosstandart de Russie, et en premier lieu l'Institut national de recherche du service métrologique (VNIIMS), participent aux activités de l'OIML.

Vous n'ignorez pas non plus que les savants et les experts de notre pays ont pris et prennent une part active aux travaux des organismes dirigeants et au travail de l'OIML, ainsi qu'au sein du CIML, du BIML, y compris à travers les rôles de Vice-Président et de premier Vice-Président du CIML. Ces spécialistes ont participé à la solution des problèmes de politique de l'OIML, à la mise au point et à l'implantation d'une politique à long terme. Malgré les difficultés de transmission entre les instances de gestion et les instances législatives dans le contexte des relations de marché, nous nous sommes efforcés de maintenir notre participation à la gestion des organismes techniques de l'OIML au même niveau (34 %). Par conséquent, la part de Documents et Recommandations internationaux mis au point avec le concours des auteurs russes dépasse 15 %.

De nos jours, on ressent de plus en plus une tendance à élargir le domaine d'activités en matière de métrologie légale au niveau national, du fait de l'apparition de nouveaux domaines où se fait sentir la réglementation de l'État (au niveau de la chimie analytique, de la compatibilité électromagnétique, du marché des jeux, etc.), ainsi qu'au niveau international étant donné les processus de globalisation dans le commerce, l'industrie ou l'information.

Ceci requiert des exigences strictes au niveau de la compatibilité des prescriptions métrologiques, et entraîne une compatibilité dans le domaine de l'évaluation de con-

formité. C'est pourquoi nous soutenons l'idée de création d'un système global de mesurages qui permettrait d'uniformiser les mesurages.

La confiance mutuelle dans le cadre des activités métrologiques devient d'une importance majeure. Elle est obtenue grâce à l'accréditation, à la comparaison interlaboratoire, à la création des systèmes qualité par le biais de la participation aux accords de reconnaissance réciproque, et à un travail plus efficace au niveau régional.

Ces missions et ces perspectives sont définies par l'OIML pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Le Gosstandart de Russie, ses savants et ses experts, nos collègues travaillant dans le domaine de l'industrie, de la science et de l'économie participeront activement à la coopération dans le cadre de l'OIML, pour résoudre de multiples problèmes de métrologie légale visant, en fin de compte, à résoudre les questions d'actualité de l'évolution économique et sociale de la communauté mondiale.

En conclusion de mon bref exposé, je me permets de souhaiter aux Membres du Comité International de Métrologie Légale, à tous les participants de ce haut forum de l'OIML une mise en oeuvre efficace de leur programme très chargé; je leur souhaite santé et succès au profit du développement de la métrologie et de la coopération internationale!

Merci de votre aimable attention! ■



## Allocution d'ouverture par M. Gerard Faber, Président du Comité International de Métrologie Légale



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de cette 36<sup>ème</sup> Réunion de notre Comité, et je vous remercie d'avance de votre participation qui, j'en suis sûr, sera aussi positive et fructueuse que d'habitude.

Cette Réunion du CIML succède à deux autres réunions importantes auxquelles nombre d'entre vous ont assisté: la réunion du Conseil de Développement OIML et la réunion des Organisations Régionales de Métrologie Légale. Mme Annabi, pour le Conseil de Développement, et moi-même, pour les RLMO, ferons un rapport sur le résultat de ces deux réunions, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour le travail, la direction et le développement futurs de notre Organisation.

Une année s'est presque écoulée depuis notre Onzième Conférence, et l'une de nos tâches cette semaine est d'examiner la façon dont les décisions de cette Conférence ont été ou sont mises en application. En particulier, nous aurons à étudier les progrès déjà effectués dans deux domaines très importants, l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle et le marquage international des produits préemballés, et à nous assurer qu'ils sont sur la bonne voie et s'acheminent vers une conclusion heureuse en temps voulu.

Enfin, cette Réunion du CIML a lieu pendant une période cruciale de la vie du BIML - et par conséquent de l'OIML toute entière: comme vous le savez déjà bien sûr, M. Magaña remplace M. Athané à la Direction du BIML. En votre nom j'ai étudié attentivement la situation afin d'être sûr que cette période de transition se déroule de la meilleure manière possible pour l'OIML.

Voici, mes chers Collègues, les points les plus importants que nous aurons à examiner et/ou sur lesquels nous aurons à prendre des décisions au

cours de cette réunion. En ce qui concerne certains de ces points, j'aimerais dire quelques mots en guise d'introduction à l'occasion de ce discours d'ouverture. Cependant, selon la tradition, j'aimerais commencer par évoquer la situation de nos nouveaux Membres.

Comme vous le savez, pendant les douze derniers mois, le nombre des États Membres de l'OIML est resté le même. Pour les Membres Correspondants, quelques changements sont intervenus avec l'adhésion du Bénin, du Cambodge, des Comores, du Gabon, de Malte et de l'Ouzbékistan, et la radiation de la Colombie, de l'Équateur et du Malawi, qui n'ont pas payé leurs souscriptions annuelles depuis plusieurs années. Ce qui veut dire que, globalement, le nombre des États Membres et des Membres Correspondants de l'OIML a légèrement augmenté depuis notre dernière réunion.

Au sujet de la composition de notre Comité, des changements sont intervenus avec la nomination des nouveaux Membres suivants du CIML:

- Mme Bennett, pour l'Australie,
- M. Koreshev, pour le Bélarus,
- M. Lagauterie, pour la France,
- M. Chun Haeng Cho, pour la République de Corée,
- M. Tanaka, pour le Japon.

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille tous ces nouveaux Membres du CIML, trois d'entre eux ayant déjà assisté aux réunions de Londres, et que je les remercie à l'avance de leur participation à notre travail.

Cette semaine j'ai reçu une lettre de M. Li Chuanqing de la République Populaire de Chine annonçant qu'il devrait quitter le CIML en raison de changements intervenus dans ses responsabilités et qu'il serait remplacé par M. Wang Qinqing, Vice-Ministre de AQSIQ. Par ailleurs j'ai

été informé qu'à la fin du mois, M. Bennett, du Royaume-Uni, devra également quitter le CIML en raison de sa nomination en tant que Directeur Adjoint du NPL. Après son départ, M. Birdseye reprendra le poste de Membre du CIML pour le Royaume-Uni jusqu'à ce qu'une décision officielle soit prise concernant ce poste. Je profite donc de cette occasion pour féliciter M. Li et M. Bennett pour leur nouvelle responsabilité, et de les remercier du rôle qu'ils ont joué au sein de l'OIML, en particulier un rôle exceptionnel au sein du Conseil de la Présidence. C'est bien entendu avec le plus grand plaisir que j'accueille les nouveaux Membres, M. Wang et, pour le moment du moins, M. Birdseye, et je leur souhaite beaucoup de succès dans leur nouveau rôle en tant que Membres du Comité.

Il y a presque un an, la Onzième Conférence a pris un certain nombre de décisions importantes concernant la Politique à Long Terme de l'OIML, les activités techniques, les liaisons avec les autres institutions internationales et régionales, et bien sûr le budget pour les quatre années à venir et les autres questions financières. Au cours de la Réunion du CIML, tous ces sujets seront soigneusement examinés sous les divers points de notre ordre du jour. Je n'ai pas l'intention de revenir plus en détails sur ces points immédiatement, mais j'aimerais simplement vous assurer que toutes vos discussions et suggestions seront attentivement examinées par le Conseil de la Présidence et par le Bureau et serviront de base pour diriger - ou même à certaines occasions "rediriger" - les activités de l'OIML concernées. Je peux d'ores et déjà prédire, par exemple, que les relations entre l'OIML et certains organismes européens donneront lieu à des discussions très intéressantes. N'hésitez pas à exprimer vos opinions et peut-être aussi vos critiques!

La situation au sein du BIML sera également abordée par un point de notre ordre du jour: ce sera pour vous l'occasion de poser des questions. Je tiens simplement à vous dire en guise d'introduction que j'ai considéré qu'il était pour moi de la plus haute priorité de diriger avec attention la transition entre M. Athané et M. Magaña. Je peux déjà vous informer que je pense que M. Magaña a été jusqu'à présent en mesure de consacrer la plupart de son temps à des questions de politique et de liaisons externes. Parallèlement, M. Athané a continué d'exercer ses responsabilités de Directeur tout en s'assurant que son successeur

était informé point par point de tous les aspects de la vie du BIML. J'ai multiplié les contacts avec le BIML par e-mail ou par téléphone, mais également par de fréquentes visites au cours desquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir soit avec MM. Athané et Magaña ensemble, soit seulement avec l'un d'entre eux et plus particulièrement avec M. Magaña afin d'échanger avec lui des vues concernant les développements futurs de l'OIML et de son Bureau. Je dois dire que je suis pleinement satisfait de la façon dont la transition se déroule mais je serai bien sûr prêt à entendre vos propres points de vue. La période de transition prendra fin demain à l'occasion de la réception de l'OIML et jeudi matin, lors de la session de clôture de notre réunion, M. Magaña siégera à cette table en tant que nouveau Directeur du BIML.

Voici, mes chers Collègues, les remarques préliminaires que je voulais faire à cette occasion. Cependant, avant de clore mon discours d'ouverture, je pense qu'il serait approprié de se tourner un peu plus vers l'avenir. Comme vous le savez, pendant la Réunion du CIML à Londres, j'ai été réélu Président du CIML pour une période supplémentaire limitée à trois ans. Par conséquent il faudra élire un nouveau Président à l'occasion de la 38<sup>ème</sup> réunion du CIML, d'ici deux ans. Une telle élection doit être préparée longtemps à l'avance afin d'identifier les candidats qui se présenteront, d'informer le CIML sur ces candidatures et de décider de la procédure d'élection. En tant qu'actuel Président du CIML, j'ai bien sûr une importante responsabilité dans la préparation de l'élection de mon successeur et je demanderai au Conseil de la Présidence de m'aider à ce niveau. Il est clair cependant que vous êtes aussi profondément concernés et c'est pourquoi j'invite tous ceux d'entre vous qui auraient des propositions à faire de me contacter personnellement avant la 37<sup>ème</sup> réunion du CIML l'an prochain, afin que, pendant la réunion, je puisse déjà donner des informations pertinentes. Soyez sûrs que je tiendrai compte très sérieusement de toutes les suggestions qui me seront faites.

Ainsi, pour conclure cette allocution, puis-je demander au Directeur du BIML de procéder à l'appel des participants avant de nous lancer dans la discussion des divers points de l'ordre du jour.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une réunion très fructueuse. ■

## - Appel des délégués - Quorum -

L'appel des Délégués a été effectué. Il a été constaté que 47 Membres du CIML (sur 57) étaient présents ou représentés et que le quorum statutaire des trois-quarts était donc atteint.

## - Adoption de l'ordre du jour -

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

Allocutions d'ouverture

Appel des Participants - Quorum

Adoption de l'ordre du jour

- 1 Approbation du compte rendu de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML
- 2 Mise en application des décisions et résolutions de la Onzième Conférence
- 3 Réexamen du Plan d'Action 1999-2002 et son extension à la période 2003-2004
- 4 États Membres et Membres Correspondants
  - 4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues
  - 4.2 Situation de certains Membres
- 5 Questions financières
  - 5.1 Adoption du rapport comptable pour 2000
  - 5.2 Examen de la situation financière en 2001 et 2002
- 6 Activités du Conseil de la Présidence
- 7 Situation du BIML
  - 7.1 Personnel du BIML - Situation générale - Renouvellement du contrat de M. Szilvássy
  - 7.2 Activités du BIML

- 8 Activités techniques
  - 8.1 Programmes de travail des TC/SC
  - 8.2 Examen de la situation de certains TC/SC, si approprié
  - 8.3 Adoption de projets de Recommandations
  - 8.4 Développements ultérieurs dans les méthodes de travail des TC/SC et utilisation de moyens de communication modernes
  
- 9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure
  - 9.1 Informations générales
  - 9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système
  - 9.3 Plans pour développements ultérieurs (voir aussi MAA ci-dessous)
  
- 10 Arrangement d'acceptation mutuelle (MAA)
  
- 11 Marque IQ pour les produits préemballés
  
- 12 Rapport sur la réunion du Conseil de Développement du 24 septembre
  
- 13 Liaisons avec les institutions internationales et régionales
  - 13.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)
  - 13.2 Autres institutions
  
- 14 Nomination de Membres d'Honneur du Comité
  
- 15 Futures réunions
  - 15.1 37<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2002)
  - 15.2 38<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2003)
  - 15.3 Réunions ultérieures
  
- 16 Autres questions
  
- 17 Adoption des décisions
  
- 18 Clôture

*Note:* Le point 15.3 "Réunions ultérieures" n'apparaissait pas dans l'ordre du jour adopté par le Comité; il a ultérieurement été ajouté suite aux discussions sous point 15.



**Trente-Sixième Réunion**

**du**

**Comité International de Métrologie Légale**

**– Compte Rendu –**

**Trente-Sixième Réunion  
du  
Comité International de Métrologie Légale**

– Compte Rendu –

**1 Approbation du compte rendu de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML**

Le compte rendu de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML a été approuvé sans modifications.

**2 Mise en application des décisions et résolutions de la Onzième Conférence**

M. Athané rappelle aux participants les dates auxquelles le fascicule des *Décisions et Résolutions* de la Onzième Conférence puis le Compte Rendu complet de la réunion ont été envoyés aux Membres du CIML.

M. Faber passe en revue ces décisions et résolutions et, pour chacune, indique soit ce qui a été déjà fait en vue de leur mise en application, soit les actions que le Comité a encore à effectuer à cet effet, en particulier à l'occasion de la présente 36<sup>ème</sup> Réunion. À la suite de cet examen le Comité exprime sa satisfaction pour la manière dont ces décisions et résolutions ont déjà été ou sont en train d'être mises en application.

**3 Réexamen du Plan d'Action 1999–2002 et son extension à la période 2003–2004**

M. Athané rappelle aux participants le processus suivi pour réexaminer le Plan d'Action 1999–2002 et pour commencer son extension afin de couvrir la période 2003–2004 conformément à la décision de la Onzième Conférence. Ce processus a impliqué le Bureau, le Conseil de la Présidence et les Membres du CIML et a résulté en un projet définitif de Plan d'Action soumis à la présente 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML pour commentaires, en même temps qu'un projet de Résolution est soumis à l'approbation du CIML.

M. Ehrlich demande que l'action D.5.7 qui traite de la coopération avec les organismes européens (en particulier les organismes européens de normalisation, CEN et CENELEC) soit revue en fonction de discussions additionnelles tenues récemment au sein du Conseil de la Présidence. Il est décidé que cela sera tout d'abord discuté sous point 13.2 et que le libellé de cette action sera ensuite modifié.

Pour conclure ce point le Comité approuve la Résolution suivante:

Le Comité International de Métrologie Légale

CONSIDÉRANT la décision de la Onzième Conférence concernant la politique à long terme de l'OIML;  
CONSIDÉRANT le projet de révision 2 du *Plan d'Action 1999–2002 et son extension préliminaire à 2003–2004*;  
CONSIDÉRANT les commentaires formulés par certains Membres du CIML;

CHARGE le BIML, sous la supervision du Président du CIML, de publier ce nouveau *Plan d'Action* en tenant compte des commentaires reçus et de le distribuer à tous les organismes concernés de l'OIML en vue de sa mise en application, ainsi qu'aux institutions internationales et régionales intéressées, pour information;

CHARGE le Président du CIML de faire rapport sur la mise en application de ce *Plan d'Action* aux prochaines réunions du CIML;

CHARGE le Président du CIML et son Conseil de réfléchir aux extensions nécessaires de ce *Plan d'Action* pour couvrir complètement la période 2003–2004, et de préparer un projet pour approbation par le CIML à sa 37<sup>ème</sup> réunion.

## 4 États Membres et Membres Correspondants

### 4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues

M. Athané rappelle aux participants qu'une information complète sur la composition des Membres de l'OIML a été donnée par le Président du CIML dans son allocution d'ouverture.

En ce qui concerne les adhésions attendues, M. Magaña indique que la Malaisie et le Vietnam ont informé le Bureau qu'ils considéraient la possibilité d'élever leur participation de Membre Correspondant à État Membre mais qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet. Certains autres Membres Correspondants réfléchissent à la même possibilité mais il est actuellement trop tôt pour donner des informations plus précises à ce sujet.

### 4.2 Situation de certains Membres

#### a) États Membres ayant reçu des délais supplémentaires pour payer leurs arriérés

M. Athané rappelle aux participants les décisions prises au sujet de la R.D.P. de Corée et de la Zambie. Il ajoute que la R.D.P. de Corée a non seulement payé en temps utile ses cotisations 2000 et 2001 mais a aussi payé une partie de ses arriérés 1996–1999 ce pourquoi le Comité exprime sa satisfaction. En ce qui concerne la Zambie, M. Athané indique que seulement une partie de la cotisation 2000 a été payée. Le Comité fixe au 2002.06.30 la date limite à laquelle ce pays devra avoir payé la totalité de ses cotisations 2000 et 2001 et demande au Bureau de faire rapport sur la situation à sa 37<sup>ème</sup> Réunion.

#### b) Autres États Membres qui sont très en retard dans le paiement de leurs cotisations

M. Athané indique que trois États Membres, à savoir la République Islamique d'Iran, l'Italie et le Kazakhstan sont actuellement très en retard dans le paiement de leurs cotisations et que l'Article XXIX de la Convention devrait être appliqué si aucun paiement n'était reçu dans un délai raisonnable. Il indique aussi que le Bureau a reçu des informations des Autorités italiennes au sujet d'un paiement imminent des arriérés, et que les Autorités Kazakhs ont fait connaître leur intention de payer les arriérés aussi rapidement que possible. Le Comité fixe au 2002.06.30 la date limite à laquelle ces pays devront avoir payé leurs arriérés et demande au Bureau de faire rapport sur la situation à sa 37<sup>ème</sup> Réunion.

*Note du BIML: Au moment de la préparation de ce compte rendu, l'Italie avait payé la totalité de ses arriérés, y compris sa cotisation 2001, et le Kazakhstan avait payé une partie de ses arriérés.*

## 5 Questions financières

### 5.1 Adoption du rapport comptable pour 2000

Le Comité adopte le rapport comptable pour 2000 et charge son Président et le Directeur du BIML de le soumettre à la Douzième Conférence.

### 5.2 Examen de la situation financière en 2001 et 2002

M. Athané indique que la situation financière de l'Organisation est saine et que les dépenses et recettes 2001 seront très probablement conformes aux décisions de la Onzième Conférence et aux estimations faites à la fin de 2000.

M. Magaña donne ensuite des informations sur les développements ultérieurs pour 2002 et les années suivantes, y compris:

- le passage à l'Euro;
- une nouvelle présentation des comptes du BIML afin de mieux estimer les coûts opérationnels des divers organes constituant l'OIML et ceux des divers produits et services fournis par le Bureau (site web, publications, etc.);
- une nouvelle politique de prix concernant la vente des publications et services de l'OIML;
- la possibilité, à partir de l'année prochaine, d'acheter les publications de l'OIML par paiement en ligne en utilisant cartes de crédit et téléchargement automatique sur le site web de l'OIML.

## 6 Activités du Conseil de la Présidence

M. Faber rappelle aux participants (et plus spécialement aux Membres du CIML récemment nommés) que le Conseil de la Présidence n'est pas un organe officiel de l'Organisation étant donné qu'il n'est pas prévu par la Convention OIML; cependant c'est un organe très utile et efficace pour préparer les discussions au niveau du CIML, étant bien entendu que le Conseil de la Présidence ne prend aucune décision par lui-même. En 2001 le Conseil de la Présidence s'est réuni en février puis en septembre juste avant la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML pour examiner les conséquences de la Onzième Conférence et de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML et préparer les décisions qui pourraient être prises lors de la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. En fait les sujets discutés par le Conseil de la Présidence sont très proches de ceux à discuter lors de la présente 36<sup>ème</sup> Réunion.

A la demande de M. Kildal, M. Faber indique que le Conseil de la Présidence comprend:

- lui-même en tant que Président du CIML,
- les deux Vice-Présidents (MM. Kochsiek et Issaev),
- la Présidente du Conseil de Développement (Mme Annabi),
- un petit nombre de Membres du CIML nommés par le Président sur la base de critères qui comprennent l'intérêt et le rôle personnels dans les activités de l'OIML et une représentation effective de la plupart des régions du monde (ces membres étant actuellement MM. Beard, Ehrlich et Johnston), et
- le Directeur du BIML comme Secrétaire.

M. Faber ajoute que MM. Imai et Li Chuanqing, qui ont quitté ou sont en train de quitter leur position de Membres du CIML, ne sont en conséquence plus Membres du Conseil de la Présidence et qu'il va attendre quelque temps avant d'examiner l'opportunité de nommer de nouveaux Membres du Conseil pour les remplacer.

## 7 Situation du BIML

### 7.1 Personnel du BIML - Situation générale - Renouvellement du contrat de M. Szilvássy

#### **a) Personnel du BIML - Situation générale**

M. Athané rappelle aux participants que le BIML comprend actuellement dix personnes, à savoir le nouveau et l'ancien Directeurs, deux Adjointes au Directeur, un Ingénieur, un Rédacteur, un Administrateur, deux Secrétaires et un Employé de bureau. Un deuxième Employé de bureau a pris sa retraite en août 2000 mais n'a pas encore été remplacé afin de permettre à M. Magaña de reconsidérer globalement le personnel du BIML et de nommer éventuellement un nouvel agent quand nécessaire et afin de remplir des responsabilités appropriées.

M. Magaña ajoute qu'il est en train d'étudier les missions globales du BIML et qu'il tirera des conclusions sur le personnel du BIML et sa qualification après la présente 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Pour le moment il n'a pris aucune décision en ce qui concerne le poste vacant depuis août 2000. Cependant il est en train de re-qualifier les responsabilités des deux Secrétaires afin de libérer plus de temps pour le personnel technique qui pourra ainsi davantage se consacrer aux tâches stratégiques. Il note qu'il y a actuellement un besoin, qui s'accroîtra à l'avenir, d'acquérir plus d'expertise en matière d'ordinateurs et d'Internet. Dans l'immédiat des experts seront recrutés pour effectuer des travaux spécifiques sur des périodes fixées, avant de définir les besoins permanents du Bureau.

M. Eggermont demande si une aide technique ne devrait pas être donnée par le Bureau aux TC/SC en raison de leur rôle essentiel dans le développement des Recommandations OIML et des difficultés croissantes rencontrées par les fonctionnaires nationaux dans l'accomplissement de leurs responsabilités internationales, suite aux diminutions des ressources humaines et financières, aux privatisations, etc.

M. Magaña répond qu'il est bien au courant des problèmes étant donné qu'il y a moins de deux ans il était responsable d'un service national de métrologie légale participant activement aux travaux de l'OIML. Il dit que le Bureau fera de son mieux pour aider les TC/SC dans leurs responsabilités par exemple en établissant des moyens électroniques et basés sur Internet pour faciliter leurs travaux techniques. Une aide plus directe pourrait être offerte à un TC/SC donné en cas de nécessité. Cependant le BIML ne peut remplacer les experts nationaux dont la participation est essentielle à l'activité des TC/SC. En conséquence le BIML ne pourra pas fournir plus qu'une aide de secrétariat et de logistique.

M. Klenovský soutient le point de vue de M. Eggermont et pense que le rôle du BIML devrait être le travail technique qui est le cœur des activités de l'OIML et des services nationaux de métrologie légale. Sous-traiter ce travail constitue une approche à développer et des fonds devraient être libérés pour recruter des experts afin de faciliter et d'accélérer le travail de l'OIML, en particulier sur les questions stratégiques.

M. Magaña dit qu'il examinera soigneusement ces commentaires et présentera des propositions au Conseil de la Présidence.

M. Lagauterie dit que, lors de l'élaboration de la Directive européenne sur les instruments de mesure, des difficultés ont résulté du manque de cohérence entre les diverses Recommandations OIML applicables en ce qui concerne les perturbations électromagnétiques. Il invite le BIML à se pencher sur la nécessaire harmonisation des Recommandations OIML.

M. Magaña est d'accord avec la nécessité de cette harmonisation. Il ajoute que le concept de "documents horizontaux" a été discuté par le Conseil de la Présidence et devrait faire l'objet de nouvelles discussions à l'avenir. Ces documents horizontaux traiteront de sujets (par exemple les dispositifs électroniques déjà couverts par le D 11, ou les logiciels qui seront couverts par un document actuellement à l'étude) communs à un certain nombre de Recommandations qui pourront juste faire référence aux documents horizontaux appropriés. Chaque fois que nécessaire

les documents horizontaux seront révisés sans qu'il soit nécessaire de réviser individuellement les Recommandations en question.

M. Faber conclut que tous ces commentaires devront être soigneusement examinés par le Conseil de la Présidence.

#### **b) Renouvellement du contrat de M. Szilvássy**

M. Faber rappelle aux participants que ce renouvellement, conforme aux dispositions appropriées de la *Convention*, a été fortement soutenu par lui-même, par le Conseil de la Présidence et par les deux Directeurs et qu'il n'y a pas d'autres candidats. A la suite d'un vote à bulletins secrets, le Comité renouvelle à l'unanimité le contrat de M. Szilvássy comme Adjoint au Directeur pour une période de cinq ans à compter de septembre 2002. M. Faber félicite M. Szilvássy qui exprime sa reconnaissance au Comité pour cette décision et affirme sa volonté de continuer à servir l'OIML du mieux possible.

#### **c) Informations supplémentaires sur la transition entre les deux Directeurs**

Lors d'une session spéciale restreinte aux Membres du CIML ou à leurs représentants (discussions non enregistrées) le Comité a pris note d'informations données par son Président sur les conditions dans lesquelles la transition entre l'ancien et le nouveau Directeurs s'est passée.

### 7.2 Activités du BIML

Un rapport écrit décrivant les activités du BIML d'octobre 2000 à septembre 2001 est distribué aux participants. Le Comité prend note de ce rapport et demande au Bureau de le publier sous une forme appropriée dans le numéro de janvier du Bulletin OIML.

## 8 Activités techniques

### 8.1 Programmes de travail des TC/SC et

### 8.2 Examen de la situation de certains TC/SC, si approprié

Un rapport écrit préparé par le BIML est distribué aux participants et est présenté par M. Issaev qui, en tant que Vice-Président du CIML, est chargé de suivre les activités techniques de l'OIML.

M. Issaev commence par quelques statistiques sur les activités des TC/SC (statut des divers thèmes de travail, réunions tenues, etc.) qui démontrent une augmentation du volume global des activités techniques de l'OIML par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne l'établissement des priorités des travaux des TC/SC, M. Issaev résume la situation et indique que M. Szilvássy donnera davantage d'informations avant de demander au Comité d'accepter la liste définitive des thèmes de haute priorité et de priorité.

M. Issaev évoque ensuite la situation de certains TC/SC, à savoir ceux qui, pour le moment, n'ont pas de secrétariats (TC/SC vacants), ceux dont le nombre de membres-P est en dessous du chiffre minimal fixé par les *Directives pour les travaux techniques* et, finalement, ceux qui rencontrent des difficultés temporaires dans leurs travaux. M. Issaev conclut sa présentation en demandant à M. Szilvássy de donner des informations complémentaires afin de faciliter l'identification de décisions appropriées que pourrait prendre le Comité.

M. Szilvássy indique que trente-deux projets de comité ont été élaborés depuis octobre 2000 ce qui est nettement plus qu'au cours de n'importe quelle année précédente; de plus un certain

nombre de TC/SC ont repris leurs activités au cours des dix-huit derniers mois. Tous ces éléments prouvent que l'activité technique de l'OIML s'améliore.

M. Szilvássy explique le processus suivi afin d'établir la liste des thèmes prioritaires et hautement prioritaires et donne des indications sur leur état d'avancement. En ce qui concerne les documents horizontaux qui ont déjà été mentionnés par M. Magaña, M. Szilvássy dit qu'un certain nombre de commentaires reçus par le Bureau montrent la nécessité d'accélérer le travail sur, par exemple, la révision du D 1 (*Loi de métrologie*) et celle du D 11 (*Instruments électroniques*), et l'élaboration de documents sur les incertitudes de mesure, les logiciels et l'utilisation des méthodes statistiques dans les contrôles de métrologie légale. En conclusion, M. Szilvássy suggère que la liste des thèmes hautement prioritaires et prioritaires soit acceptée par le Comité avant d'être publiée et incluse dans le site web de l'OIML.

En ce qui concerne la situation de certains TC/SC, M. Szilvássy souligne qu'il est crucial de trouver un État Membre volontaire pour assumer la responsabilité du TC 13 sur l'acoustique et les vibrations en raison en particulier des progrès rapides dans l'élaboration ou la révision des Normes CEI. En ce qui concerne le TC 5, la situation est moins critique parce que ce TC n'a pas d'activités par lui-même, les deux sous-comités travaillant indépendamment sur les thèmes (instruments électroniques et logiciels) dont ils sont responsables. De même il n'y a pas d'urgence d'avoir immédiatement un secrétariat pour le TC 8/SC 2 étant donné que la Russie a accepté la responsabilité de l'élaboration d'un format de rapport d'essai pour la R 125. M. Szilvássy dit également que certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne le nombre de membres-P de certains TC/SC qui, jusqu'alors, ont souffert d'une participation trop faible. Des informations sont également données sur le développement de certains thèmes (adaptation de la R 49 aux nouvelles dispositions de la CEI, façons de prendre en compte les travaux de la CEI en acoustique, révision du D 10 en coopération avec un groupe de travail ILAC). Finalement, M. Szilvássy indique que toutes les informations sur les activités techniques de l'OIML sont maintenant disponibles sur le site web de l'OIML sous forme de base de données, en plus des versions papier qui continueront d'être disponibles auprès du BIML.

M. Kildal dit qu'il est maintenant difficile de distinguer entre les instruments de pesage automatiques et non-automatiques parce qu'il s'agit souvent d'une question de configuration des logiciels. Il suggère en conséquence que les deux sous-comités responsables des deux catégories d'instruments travaillent en très étroite coopération. En ce qui concerne les incertitudes de mesure, il s'inquiète du fait qu'un document de travail est à l'étude depuis longtemps mais qu'aucun projet de comité n'a, pour le moment, été distribué bien qu'il s'agisse d'un thème de haute priorité.

En ce qui concerne le premier commentaire M. Szilvássy dit que les deux sous-comités recevront l'information appropriée. Sur le deuxième commentaire M. Ehrlich dit que des progrès considérables ont été réalisés par le petit groupe de travail du sous-comité et qu'un projet est en cours d'élaboration pour être distribué d'ici environ six mois.

Pour conclure ces deux points le Comité accepte la liste des thèmes de haute priorité et de priorité et demande au Bureau de la publier et de la distribuer à toutes les personnes et tous les organes intéressés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OIML. Le Bureau est également chargé d'informer les TC/SC concernés des conclusions des discussions afin de les mettre en application dans leurs travaux.

### 8.3 Adoption de projets de Recommandations

Le Comité approuve les quatre projets de Recommandations qui avaient été préparés à cet effet avec les résultats de votes indiqués ci-dessous.

### **Sphygmomanomètres non-invasifs. (Révision de R 16)**

#### ***Partie 1: Mécaniques; Partie 2: Automatiques***

Il n'y a pas eu de commentaires  
Abstentions: aucune  
Votes négatifs: Finlande

### **Thermomètres à liquide en verre (R 133)**

Il n'y a pas eu de commentaires  
Abstentions: aucune  
Votes négatifs: Allemagne

### **Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide (R 49-2)**

#### ***Partie 2: Méthodes d'essai***

Commentaires: M. Lagauterie, tout en exprimant son appréciation pour l'excellent travail réalisé par le Secrétariat, met en évidence le risque de difficultés qui pourraient surgir si les calculateurs-indicateurs ou les transducteurs de mesure étaient soumis individuellement à la certification OIML, en raison d'ambiguïtés sur les exigences à appliquer (voir articles 6, 7 et 8.3 de la Recommandation). Le problème pourrait être résolu en introduisant les informations additionnelles appropriées soit dans ce texte, soit dans la partie 3 (Format du rapport d'essai) de la Recommandation.

Abstentions: Brésil, Canada, Suisse  
Votes négatifs: USA

### **Compteurs d'énergie thermique (Révision de R 75)**

#### ***Partie 1: Exigences générales; Partie 2: Essais d'approbation de modèle et de vérification***

Commentaires: M. Ehrlich demande si un format de rapport d'essai, et non seulement de vérifications primitive et ultérieures, va être préparé. M. Szilvássy répond que, en plus de la Partie 1 traitant des exigences générales et de la Partie 2 traitant des essais d'approbation de modèle et de vérification, une Partie 3 est en cours d'élaboration par le Secrétariat afin de couvrir le format de rapport d'essai pour l'approbation de type.

Abstentions: Cuba, USA  
Votes négatifs: aucun

#### 8.4 Développements ultérieurs dans les méthodes de travail des TC/SC et utilisation de moyens de communication modernes

M. Magaña indique que le Bureau est en train de développer un certain nombre d'outils et d'activités liés aux technologies de l'information et aux moyens électroniques et les mettra le plus possible en application dans les travaux de l'OIML. Cela accélérera les travaux techniques de l'OIML, facilitera la participation de tous les Membres à ces travaux, facilitera la préparation des réunions (étant entendu que les moyens électroniques ne remplaceront pas les réunions) et conduira à des économies en réduisant les coûts liés à la consommation de papier, à l'utilisation du téléphone, etc.

Comme première étape tout les circulaires du BIML seront bientôt distribuées par voie électronique; cependant les envois postaux continueront aussi longtemps que nécessaire. Les adresses électroniques des Membres du CIML sont déjà disponibles sur le site web de l'OIML. L'utilisation du courrier électronique par les TC/SC sera encouragée dans la mesure où tous les membres-P

d'un TC/SC donné acceptent ce moyen de communication. Les membres qui n'auraient pas accès au courrier électronique continueront bien sûr de recevoir des copies papier.

M. Magaña ajoute qu'un nombre croissant de Publications OIML sont disponibles sur le site web de l'OIML, y compris toutes celles liées au *Système de Certificats*. D'ici quelques mois toutes les publications OIML seront disponibles en format PDF ainsi que sous des formats de traitement de texte appropriés en vue d'en faciliter la révision ultérieure. Comme déjà indiqué un système d'achat en ligne par carte de crédit est en cours de développement sur le site web de l'OIML. En ce qui concerne les TC/SC, M. Magaña indique que des essais ont commencé sur l'utilisation de sites web dans leurs travaux. Le Bureau mettra des modèles de tels sites à la disposition des TC/SC intéressés et les aidera dans leur utilisation. Il est possible que les sites web des TC/SC soient hébergés par le site web général de l'OIML. Également à l'étude est la possibilité d'utiliser des forums de discussion afin de faciliter les discussions techniques entre experts participant à un TC/SC donné. Une dernière possibilité est l'utilisation des vidéo-conférences dans les travaux de l'OIML, les moyens techniques appropriés étant disponibles sur le site web de l'OIML. Ce projet n'en est qu'à ses premiers pas.

M. Kildal mentionne le site web de ISO/CASCO qui est très utile et fonctionne de manière très satisfaisante. Les propositions de M. Magaña sont très similaires (à l'exception des vidéo-conférences qui ne sont pas utilisées par CASCO). En pratique la distribution de papiers a été éliminée et cela n'a entraîné aucun problème pour les membres de CASCO. En conséquence l'OIML devrait aller dans la même direction très rapidement.

M. Eggermont dit qu'il serait approprié de demander à chaque pays d'informer le Bureau de la forme (papier ou e-mail) sous laquelle ils souhaitent recevoir les documents OIML afin d'éviter une double distribution.

M. Magaña est d'accord avec cette proposition et ajoute que des listes de contrôle des documents distribués seront régulièrement disponibles sur le site web de l'OIML afin de permettre aux Membres du CIML de vérifier qu'ils ont reçu tous les documents en question.

M. Szilvássy indique que, parmi les documents sur les TC/SC qu'il a déjà mentionnés, l'un donne les références des personnes de contact de chaque TC/SC avec leurs adresses électroniques.

M. Kochsiek dit que le PTB vient juste d'établir un dispositif de vidéo-conférences. Il y a cependant à travers le monde plusieurs systèmes disponibles pour ce genre de dispositifs. En conséquence les Membres de l'OIML devraient être informés le plus vite possible du système que le Bureau utilisera afin d'éviter tout risque de non-compatibilité à l'avenir. M. Magaña dit que pour le moment le Bureau en est à un stade très expérimental et utilise un matériel très simple et bon marché uniquement pour une utilisation interne.

M. Ehrlich demande davantage d'informations sur l'utilisation de moyens électroniques de communication par les TC/SC dans leurs travaux techniques.

M. Magaña répond qu'à son avis chaque secrétariat de TC/SC pourrait utiliser un site web à partir duquel les documents de travail seraient disponibles. Les commentaires des membres du TC/SC seraient envoyés directement sur le site et seraient immédiatement disponibles pour le secrétariat et les autres membres. De plus des pages de discussions seraient mises à la disposition des membres pour faciliter les discussions techniques sur la base desquelles le secrétariat développerait les projets successifs. Cependant, dans la plupart des cas, ce système n'éliminera pas le besoin de réunions.

M. Dunmill mentionne la révision des *Directives pour les travaux techniques* qui est en cours de préparation par le Bureau. Les *Directives* actuelles sont en usage depuis 1993 et beaucoup de méthodes de travail ont changé avec l'introduction de moyens de travail électroniques. La révision est aussi rendue nécessaire par les conséquences de l'Accord de l'OMC sur l'élimination des barrières techniques au commerce, par l'évolution des relations entre les TC et les SC qui leurs sont liés et par celle des genres de documents élaborés par les TC/SC. Les divers formulaires qui sont actuellement à la fin des *Directives* seront bientôt disponibles sous forme électronique pour

faciliter leur utilisation par les TC/SC (par exemple dans la préparation des rapports annuels) et pour normaliser leur format. Il est aussi nécessaire de tenir compte des changements qui se sont produits depuis 1993 dans les méthodes de travail correspondantes de ISO/CEI tout en simplifiant considérablement ces méthodes afin de rendre plus facile leur utilisation par les TC/SC de l'OIML.

M. Boudissa suggère que, pour la transmission de grandes quantités d'informations, des CD-ROM soient utilisés par le Bureau car ils constituent un moyen facilement accessible par tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement.

M. Magaña est d'accord avec cette proposition étant donné que les CD-ROM sont très utiles pour transmettre des documents lorsque la capacité des disquettes est insuffisante.

## 9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

Un rapport écrit préparé par le BIML est distribué aux participants et est présenté par M. Kochsiek qui, en tant que Vice-Président du CIML, est chargé de suivre les activités de certification de l'OIML.

### 9.1 Informations générales

M. Kochsiek commence par un rappel de l'établissement du *Système* onze ou douze années auparavant, à un moment où certains Membres du CIML n'étaient pas en faveur de sa création et mettaient en question son utilité. Après presque dix ans de fonctionnement beaucoup de progrès ont été réalisés et de nombreux fabricants dans divers domaines de mesure sont désireux d'utiliser le *Système*.

Après un certain nombre d'années de fonctionnement dans le cadre d'un groupe technique consultatif ad-hoc, le *Système* est maintenant sous la responsabilité du TC 3/SC 5 (avec les USA et le BIML co-secrétaires) dont les objectifs sont de préparer les développements ultérieurs du *Système* et d'établir les règles et procédures favorables à la confiance mutuelle entre États Membres de l'OIML dans les résultats d'essai des instruments de mesure soumis aux contrôles de métrologie légale.

M. Kochsiek rappelle aussi aux participants les enquêtes régulièrement menées par le BIML afin de connaître les points de vue de toutes les parties concernées par le *Système*, c'est-à-dire les Autorités de Délivrance, les Demandeurs (fabricants ou leurs représentants) et les Autorités Nationales de Métrologie Légale à qui on demande d'utiliser les certificats OIML afin d'accélérer et de simplifier la délivrance d'approbations de type nationales ou régionales.

M. Kochsiek donne ensuite des informations sur les développements du *Système* au cours des douze derniers mois, y compris les interactions entre le *Système* et l'*Arrangement de Reconnaissance Mutuelle* qui sera discuté sous point 10 de l'ordre du jour. Il donne aussi des statistiques sur les certificats déjà délivrés, sur les catégories d'instruments auxquelles le *Système* s'applique, sur les Autorités de Délivrance et sur les Demandeurs.

Pour conclure M. Kochsiek rappelle aux participants que le document qui décrit les règles de fonctionnement du *Système* est en cours de révision, la parution de la nouvelle version étant attendue pour mi-2002 après une consultation postale des Membres du CIML.

M. Szilvássy souligne que les deux documents sur (i) les règles de fonctionnement du *Système* et (ii) l'*Arrangement de Reconnaissance Mutuelle* qui sont respectivement en cours de révision et d'élaboration au sein du même sous-comité sont liés jusqu'à un certain point et que leur contenu et rédaction doivent être soigneusement coordonnés. Il ajoute aussi que la base de données du *Système de Certificats OIML* a déjà été placée sur le site web de l'OIML et qu'il est possible d'y trouver les informations sur tous les certificats enregistrés, les Demandeurs, les Autorités de Délivrance et les Recommandations applicables.

En ce qui concerne cette base de données et se référant aux discussions sous point 8.4, M. Vaucher souligne qu'il est possible d'arrêter la distribution automatique des certificats enregistrés mais de les avoir sur le site web, les copies papier n'étant distribuées qu'à ceux qui le demandent spécifiquement. M. Magaña est d'accord avec cette proposition mais ajoute qu'il préférerait seulement arrêter la distribution postale à ceux qui l'ont explicitement demandé.

## 9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système

Suite à une proposition de M. Kochsiek, le Comité décide que deux Recommandations nouvellement approuvées, à savoir R 16 sur les sphygmomanomètres et R 133 sur les thermomètres à liquide en verre deviendront applicables au *Système* aussitôt que publiées.

## 9.3 Plans pour développements ultérieurs (voir aussi MAA ci-dessous)

M. Kochsiek rappelle aux participants que la révision du document sur le *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure* a maintenant atteint un stade bien avancé et sera très probablement approuvée et publiée en 2002. Selon ce document la portée du *Système* va être étendue dans deux directions: (i) la certification de types de modules et (ii) la certification de types de familles (d'instruments ou de modules). Ces actions étaient prévues dans le *Plan d'Action* et, si approuvées, augmenteront la charge de travail d'un certain nombre de TC/SC avec l'élaboration de formats de rapport d'essai additionnels pour les types de modules et les types de familles. De plus la révision des règles de fonctionnement du *Système* va déplacer des responsabilités des Membres du CIML vers les Autorités de Délivrance; elle contiendra par ailleurs des dispositions nouvelles sur l'identification des types certifiés.

M. Szilvássy ajoute que la charge de travail supplémentaire pour les TC/SC ne sera pas limitée à l'élaboration de formats de rapport d'essai appropriés mais inclura aussi l'identification des types de modules et de familles susceptibles d'être certifiés, la spécification de leurs caractéristiques métrologiques et l'élaboration de procédures d'essai appropriées.

M. Kildal demande si des informations sont disponibles au sujet du degré d'acceptation des certificats OIML.

M. Szilvássy répond que la dernière enquête a été effectuée avant la Onzième Conférence à laquelle les informations appropriées ont été données. En ce qui concerne le proche avenir, les développements du MAA donneront davantage d'informations sur l'acceptation des certificats OIML.

M. Kildal dit qu'en fait il serait très intéressant d'avoir des informations sur les pays qui n'acceptent pas les certificats OIML.

M. Szilvássy, tout en reconnaissant l'intérêt de ce genre de statistiques, dit qu'il est difficile d'avoir une peinture claire en raison du fait que, pour le moment, l'acceptation des certificats est volontaire et qu'une autorité nationale peut accepter, totalement ou partiellement, ou ne pas accepter tel ou tel certificat.

M. Lagauterie mentionne un problème qu'il rencontre dans le dernier projet de révision du document sur le *Système*. L'expression "rapport d'essai" continue de recouvrir à la fois les essais et les examens. En conséquence, comment appeler un rapport qui ne donne que les résultats d'essai? De plus le MAA est censé couvrir seulement les résultats d'essai alors que les rapports soumis à une acceptation mutuelle incluront aussi les résultats d'examen.

M. Faber demande à M. Lagauterie s'il s'agit là d'un problème rédactionnel ou de fond. M. Lagauterie répond que cela ressemble à un problème rédactionnel mais qu'il se transformera en

un problème de fond en raison de la confusion qui existera sur ce qui sera reconnu dans le cadre du MAA.

M. Magaña dit qu'il est bien conscient de la difficulté et que le Bureau examinera soigneusement ce point en étroite liaison avec le co-secrétaire US.

M. Ehrlich dit que certains points seront probablement clarifiés lors de l'examen de l'état d'avancement du MAA sous point 10. Cependant, il convient de garder à l'esprit le fait que le document sur le MAA est un cadre pour le développement d'accords d'acceptation spécifiques qui resteraient non-contraignants dans une très large mesure.

M. Kildal pense que, dans ces conditions, le MAA n'apportera pas de bénéfices additionnels par rapport au *Système de Certificats* actuel et il suggère que cette question soit discutée plus amplement sous point 10.

M. Ehrlich dit que l'avantage du MAA sera de fournir un mécanisme d'examen des laboratoires d'essai à un niveau plus profond que ce qui existe actuellement avec le *Système de Certificats*.

## 10 Arrangement d'acceptation mutuelle (MAA)

Sous point 2 M. Faber avait rappelé aux participants la décision de la Onzième Conférence demandant à tous les Membres du CIML d'exprimer leurs vues sur le projet de MAA afin que ces vues soient examinées par le Conseil de la Présidence en février 2001 et que le travail sur le MAA soit orienté dans la direction la plus appropriée.

En tant que co-secrétaire de OIML TC 3/SC 5 sur l'évaluation de conformité, M. Ehrlich commence par passer en revue les progrès et la situation des travaux qui ont commencé il y a presque quatre ans en vue d'établir un arrangement à travers lequel les résultats d'essai obtenus par des laboratoires d'essai de métrologie légale dans un État Membre de l'OIML seraient acceptés et utilisés par les organismes responsables d'autres États Membres de l'OIML soit pour la délivrance de certificats nationaux d'approbation de type dans ces autres pays soit au moins pour l'obtention de certaines autres autorisations de mettre sur le marché et de vendre les instruments de mesure correspondants dans ces pays. Un tel arrangement constituerait un complément au *Système de Certificats OIML* et profiterait aux fabricants d'instruments de mesure en éliminant les doubles essais.

M. Ehrlich décrit à la fois le processus et les trois types de participants tels que présentés dans le huitième projet de comité sur le MAA. Il indique que si les pays B et C (qui sont supposés accepter et utiliser les certificats OIML délivrés par le pays A soit pour délivrer des certificats nationaux d'approbation de type soit pour autoriser la mise sur le marché et la vente des instruments en question) ont des exigences nationales additionnelles à, ou différentes de celles contenues dans la Recommandation OIML applicable, l'autorité de délivrance de certificats OIML du pays A peut réaliser les essais additionnels appropriés et en faire rapport.

M. Ehrlich souligne que le MAA sera un arrangement entre autorités de délivrance ou autres organes nationaux responsables mais non pas entre gouvernements, laboratoires d'essai ou Membres du CIML.

M. Ehrlich continue sa présentation en expliquant comment il est possible de mettre l'idée en application et d'obtenir la confiance des participants vis-à-vis de la compétence des divers laboratoires d'essai sans imposer des coûts excessifs. A cette fin le huitième projet de comité est complété par une liste de contrôle (actuellement au stade de deuxième projet de comité) destinée aux autorités de délivrance et laboratoires d'essai effectuant les essais de type OIML. Le MAA servira de cadre au développement d'un ensemble de documents signés, chacun constituant une "déclaration de confiance mutuelle" pour une catégorie donnée d'instruments de mesure couverts par une Recommandation OIML mise en application dans le cadre du *Système de Certificats OIML*.

Comme déjà mentionné la signature d'une déclaration de confiance mutuelle ne créera aucune obligation contraignante si ce n'est que, une fois qu'un participant aura accepté des résultats d'essai, ces résultats auront la même valeur légale que s'ils venaient des laboratoires d'essai du participant. Le processus comprendra une notification au BIML de l'intérêt d'un pays donné à signer une déclaration pour un type particulier d'instruments. Le BIML en informera alors tous les membres du CIML. Un comité ad-hoc d'examen de participation (avec le BIML comme secrétariat) coordonnera l'évaluation des laboratoires d'essai participants et préparera un rapport présentant un jugement sur la compétence de ces laboratoires. Le BIML facilitera aussi le fonctionnement du système, y compris le traitement des éventuels appels. Ce comité sera constitué d'experts nommés par et représentant les autorités de délivrance ou organes nationaux responsables. Les compétences seront évaluées comme suit:

- les autorités de délivrance effectueront des audits internes sur les systèmes de gestion de qualité internes et compléteront la partie de la liste de contrôle relative au Guide ISO/CEI 65 ainsi que le questionnaire de l'annexe C du projet de MAA;
- les laboratoires d'essai seront évalués selon l'une des trois voies suivantes: (i) accréditation par une équipe comprenant au moins un expert en métrologie légale, l'audit étant effectué en tenant compte de toute exigence formulée dans les Recommandations OIML applicables; (ii) évaluation par des pairs avec visite sur les lieux d'un ou de plusieurs experts identifiés par le comité ad-hoc; ou (iii) participation à des intercomparaisons documentées avec d'autres participants potentiels (un mécanisme assez similaire à celui utilisé dans le cadre de la Convention du Mètre). (Note: la notion d'auto-évaluation qui apparaissait dans le 7<sup>ème</sup> projet de comité a été abandonnée à la demande d'un certain nombre de membres).

Mr. Ehrlich souligne le fait que le processus proposé peut être appliqué sans coûts excessifs pour les pays participants et sans créer de "clubs" qui excluraient certains pays. Il indique aussi que si, dans un certain nombre d'États Membres de l'OIML, les membres du CIML auront autorité pour signer les déclarations, dans certains autres pays les Membres du CIML ne pourront signer qu'au nom des autorités de délivrance ou des organes nationaux responsables.

Pour conclure M. Ehrlich rappelle aux membres du TC 3/SC 5 la date limite (2001.11.15) pour l'envoi des commentaires.

Mme Bennett dit que l'Australie est très favorable à l'obtention d'un accord général entre autorités de délivrance OIML en vue de l'acceptation mutuelle des résultats d'essai et apprécie le travail réalisé par le secrétariat US. Cependant l'Australie maintient sa position que seule l'accréditation par tierce partie peut être la base de l'établissement et du maintien de la confiance et exprime son inquiétude vis-à-vis de l'introduction d'une troisième option (participation à des intercomparaisons) étant donné que cette option n'est pas aussi simple pour les instruments de mesure utilisés dans le commerce qu'elle l'est pour les objets qui sont soumis aux intercomparaisons du BIPM. Elle mentionne aussi que l'industrie australienne attend impatiemment la réalisation prochaine d'arrangements de reconnaissance internationaux et qu'il convient de répondre à cette attente. En conséquence et compte-tenu du temps nécessaire au développement du MAA OIML, l'Australie a décidé d'établir des accords bilatéraux avec certains de ses partenaires commerciaux y compris les Pays-Bas (NMi) et le Royaume-Uni (NWML) en ce qui concerne les cellules de pesée (R 60), les instruments de pesage à fonctionnement non-automatique (R 76) et les distributeurs de carburants (R 117). D'autres accords bilatéraux seront signés à l'avenir; cependant l'Australie continuera de participer aux travaux du TC 3/SC 5.

M. Ehrlich note que les accords bilatéraux pourraient faciliter le développement du MAA OIML.

M. Kildal demande des informations sur le degré de coopération avec ILAC et sur une coopération parallèle avec IAF qui existerait déjà ou pourrait exister à l'avenir. En fait IAF est en train d'établir un MRA international sur la certification des produits; cela pourrait aider l'OIML dans l'établissement d'un système qui serait moins coûteux s'il bénéficiait de l'expérience du système IAF.

M. Ehrlich répond qu'il n'y a pas de coopération directe entre TC 3/SC 5 et ILAC et qu'une interaction directe de ILAC ou IAF sur le fonctionnement du MAA OIML n'est pas prévue. Il est

convaincu que l'évaluation par des pairs sera moins coûteuse que l'accréditation et, en ce qui concerne le BIML, son rôle de coordination ne devrait pas être trop coûteux.

M. Kildal demande si la mise en application du système entraînera des coûts additionnels pour le BIML et en conséquence pour les États Membres de l'OIML.

M. Ehrlich admet qu'il y aura des coûts additionnels pour le BIML mais ils seront plus ou moins indépendants de la solution choisie pour l'évaluation des compétences. En conséquence une application obligatoire des procédures d'accréditation ne diminuerait pas les coûts pour le BIML mais, au contraire, pourrait créer des coûts inacceptables pour les autorités de délivrance et laboratoires d'essai.

M. Bennett, se référant à l'accord bilatéral mentionné par Mme Bennett, dit qu'il a produit des bénéfices immédiats pour les fabricants désireux de commercialiser leurs instruments en Australie et en Europe et que l'expérience acquise serait certainement très profitable à un arrangement OIML plus large. En ce qui concerne le 8<sup>ème</sup> projet, il exprime son appréciation pour les progrès réalisés par rapport au projet précédent.

M. Tanaka dit que la délégation japonaise partage l'opinion de la délégation australienne. En ce qui concerne les trois possibilités pour l'évaluation des autorités de délivrance et laboratoires d'essai, il demande s'il a été possible d'évaluer dans quelle mesure chacune sera utilisée. Il demande aussi quelles seront les ressources humaines nécessaires pour la mise en application de la troisième possibilité.

M. Ehrlich dit qu'il n'a pas les éléments lui permettant d'évaluer quels seront les choix entre les trois possibilités; son opinion personnelle est cependant que la troisième option sera très rarement utilisée; cependant des intercomparaisons (round robins) telles que celles organisées au sein de APLMF pourraient servir de base pour cette troisième option. Dans ces conditions M. Tanaka dit qu'il n'y a pas lieu de se soucier des ressources humaines nécessaires et retire sa deuxième question.

M. Johansen dit que si l'arrangement est limité aux résultats d'essai il n'y a pas besoin d'avoir des exigences (par exemple la mise en application de ISO/CEI 65) pour les autorités de délivrance.

M. Ehrlich dit qu'il n'y aura pas le même degré d'exigences pour les autorités de délivrance et pour les laboratoires d'essai. L'idée est seulement de s'assurer que les autorités de délivrance sont capables d'examiner les données d'essai et de délivrer des certificats.

M. Vaucher dit qu'il est toujours convaincu de la nécessité et de l'urgence du MAA. Il apprécie aussi le fait que le texte est rédigé de façon beaucoup plus simple que par le passé, ce qui facilitera sa mise en application à des coûts raisonnables sans empêcher aucun pays d'y participer. La troisième option pour établir la confiance est très appréciée et sera tout à fait acceptable pourvu qu'elle reste dans des limites raisonnables, sans par exemple mettre en œuvre des essais d'endurance de longue durée mais seulement les essais dont la réalisation est critique et qui démontreront vraiment les capacités des laboratoires d'essai. Ces essais devraient être organisés par les RLMO avec peut-être la participation d'un pays d'une autre région. Il apprécie aussi la possibilité que l'évaluation par pairs soit conduite par un seul expert, ce qui limitera les coûts et éliminera les redondances avec la première option (accréditation).

Il dit qu'il est néanmoins déçu que le concept d'auto-déclaration documentée (à ne pas confondre avec l'auto-évaluation) ait disparu car cela aurait constitué une solution appropriée quand les infrastructures en place pour les étalonnages et les essais sont les mêmes et que la confiance a déjà été établie par le MRA de la Convention du Mètre. Enfin et surtout il suggère que l'objet du projet soit élargi afin que soient reconnus non seulement les rapports d'essai, mais aussi l'évaluation de ces rapports d'essai c'est à dire les certificats OIML de déclaration de conformité.

M. Ehrlich mentionne l'énorme quantité de discussions sur l'auto-déclaration, avec comme conclusion le rejet cette option. Il suggère à M. Vaucher de développer une argumentation très solide en vue d'un réexamen par le groupe de travail.

M. Boudissa reconnaît que le système proposé permettra d'économiser beaucoup de temps et d'argent et facilitera les transactions commerciales entre pays en empêchant des coûts excessifs et multiplication des essais. Cependant, du point de vue des pays en développement, il y aura des problèmes du fait que ce système sera accessible aux seuls pays possédant les moyens d'essai, les dispositifs de contrôle et les connaissances technologiques nécessaires. Dans les pays en développement ces moyens et connaissances n'existent pas, ce qui empêchera leur participation au système. Il suggère en conséquence que l'OIML organise des séminaires de formation sur tous les aspects de l'acceptation mutuelle afin de rendre la future participation de ces pays au système délibérée et positive.

M. Ehrlich apprécie cette proposition de M. Boudissa et lui suggère de la formuler par écrit pour faciliter son examen par TC 3/SC 5.

M. Sinyangwe dit que le sujet est très intéressant pour les pays en développement qui ne fabriquent pas d'instruments de mesure (et en conséquence ne délivrent pas de certificats OIML) mais doivent importer ces instruments des pays industrialisés. Comment ces pays en développement pourront-ils s'insérer dans le système?

M. Ehrlich dit qu'à son opinion le MAA sera utile principalement aux pays qui ont des moyens d'essai. En conséquence les pays en développement qui n'ont pas les moyens d'évaluer les données d'essai devront se limiter à accepter les certificats OIML. Cependant il pourrait y avoir un rôle d'éducation par exemple dans la participation au comité d'évaluation.

M. Magaña note que si le MAA contient un mécanisme d'établissement de la confiance entre signataires, il apporte également la confiance dans les certificats. En conséquence un pays qui ne disposerait pas de moyens pour délivrer des certificats pourrait néanmoins déclarer sa confiance dans les certificats délivrés par d'autres pays. Ce serait une sorte de déclaration "unilatérale".

M. Beard demande si les déclarations d'acceptation permettront certaines limitations ou restrictions quand un pays n'est pas encore en mesure d'effectuer tous les essais mentionnés dans les Recommandations applicables. Sa seconde question est relative à la possibilité d'obtenir les rapports d'essai en même temps que les certificats étant donné que les informations d'identification ne sont pas toujours contenues dans ces certificats.

M. Ehrlich dit que le comité d'évaluation pourrait être chargé d'examiner la possibilité que des déclarations soient limitées à certaines caractéristiques ou composants mais il n'est pas en principe opposé à la proposition de M. Beard.

En ce qui concerne la deuxième question de M. Beard, M. Szilvássy dit qu'il est déjà spécifié par le document traitant du *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure*, que toutes les informations relatives à l'identification du logiciel, etc. soient clairement données dans la documentation associée au certificat.

M. Engler suggère que les diagrammes utilisés par M. Ehrlich dans sa présentation soient utilisés pour élaborer des annexes informatives au MAA.

M. Birch soutient fortement l'idée que certains pays soient reconnus pour leurs compétences vis-à-vis de seulement certains des essais. Si le niveau d'entrée dans le MAA est trop haut, cela limitera considérablement le nombre de pays capables de participer activement. En ce qui concerne la question de responsabilité légale, M. Birch note que les autorités de délivrance prendront cette responsabilité pour les données d'essai qu'elles reçoivent; dans le cas des déclarations de confiance mutuelle, les Membres du CIML, en signant, prendront la responsabilité légale pour les autorités de délivrance. Il faut noter qu'il y a des différences de responsabilité légale entre l'audit des laboratoires d'essai et l'audit des autorités de délivrance. Cela a été discuté en détail par ILAC et un séminaire a été tenu en liaison avec une précédente Assemblée Générale de ILAC (peut-être celle d'Amsterdam). Il pourrait être utile au TC 3/SC 5 d'étudier le rapport de ce séminaire. Un autre domaine qu'il conviendrait également d'étudier est l'impact de ce changement de responsabilité légale sur les garanties indemnitaires professionnelles.

En conclusion à ces discussions M. Faber félicite tout d'abord M. Ehrlich et le TC 3/SC 5 pour le travail accompli. Il dit aussi qu'il est convaincu de la nécessité de développer rapidement le MAA étant donné que l'acceptation des résultats d'essai est une nécessité évidente. En cela l'OIML doit bien sûr prendre en considération les documents généraux de ILAC, ISO, etc. mais le fonctionnement du MAA devrait être de la seule responsabilité de l'OIML. Enfin et surtout, en votant sur le MAA, les membres ne devraient pas focaliser sur le fait de savoir si tout ce qu'ils considèrent comme nécessaire de leur point de vue national est contenu dans le MAA mais, sachant très bien qu'il n'est pas immédiatement possible de satisfaire complètement tous les pays, ils devraient examiner jusqu'à quel point ils peuvent accepter des compromis.

## 11 Marque IQ pour les produits préemballés

Sous point 2 M. Faber avait rappelé aux participants que la Onzième Conférence avait décidé d'appliquer à ce sujet le même processus que pour le MAA.

M. Ehrlich commence par donner un aperçu général sur la révision de la R 87 sur le contenu net des préemballages qui, initialement, contenait une annexe proposant l'établissement d'une marque IQ. Beaucoup de commentaires ont été reçus des membres du TC 6 au sujet du 2<sup>ème</sup> projet de comité de révision de la R 87 et, sur la base de ces commentaires, il est prévu de distribuer un 3<sup>ème</sup> projet en mars 2002.

En ce qui concerne la marque IQ proprement dite, le Conseil de la Présidence de février 2001 a estimé qu'elle ne devrait plus faire partie de la R 87 mais constituer un document indépendant spécifiant les exigences devant être satisfaites par les emballeurs pour que les préemballages qu'ils produisent soient certifiés conformes à la R 87. Ce travail commencera (initialement au niveau d'un petit groupe de travail de Conseil de la Présidence) lorsque la révision de la R 87 sera terminée.

M. Beard demande si les emballages à contenu variable ont été éliminés du projet. M. Ehrlich répond que l'expert responsable du TC 6 va examiner ce point.

M. Zhagora souligne que "IQ" est déjà utilisé comme abréviation de "quotient intellectuel". M. Ehrlich dit qu'il va examiner si cela peut créer des confusions et, si oui, il essaiera de trouver une autre abréviation pour la marque OIML.

M. da Silva mentionne qu'au sein du Mercosur les petits échantillons (moins de 150 unités) doivent être examinés et demande que le TC 6 examine cette possibilité et donne des conseils.

M. Birch exprime sa déception pour le retard dans l'établissement d'une marque IQ qui répondrait à une claire demande des fabricants. Il demande dans quelle mesure l'industrie a été invitée à faire des commentaires sur le projet en plus des autorités légales nationales.

M. Ehrlich répond que, à sa connaissance, les commentaires reçus venaient des Membres du CIML mais il ne sait pas dans quelle mesure ces membres du CIML avaient consulté leurs fabricants nationaux.

## 12 Rapport sur la réunion du Conseil de Développement du 24 septembre

Mme Annabi fait rapport sur la réunion du Conseil de Développement tenue à Moscou le lundi 24 septembre 2001. Les recommandations suivantes résultent des discussions:

- Les activités des trois groupes de travail (*Formation, Information et Équipement*) ont été passées en revue et des priorités établies; le Bureau a été chargé de contacter tous les États Membres en vue de réactualiser la participation dans ces groupes de travail; la Suisse coopérera étroitement avec la Russie sur l'équipement; le travail des trois groupes s'effectuera sous le contrôle de la Présidente du Conseil et avec le soutien du Bureau; des réunions des trois groupes de travail sont prévues avant la prochaine réunion du Conseil.
- Les trois groupes de travail ont été invités à prendre en considération le travail réalisé par les Organisations Régionales de Métrologie Légale afin d'assurer la nécessaire complémentarité.
- La Présidente du Conseil a été chargée de contacter les organismes qui pourraient financer les activités de métrologie légale dans les pays en développement, en particulier la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement et la Commission Européenne.
- Le Conseil a recommandé à sa Présidente et au Bureau de développer la coopération avec l'OMC et l'ONUDI sur des projets liés à la métrologie légale.
- Le Conseil a demandé aux Organisations Régionales de Métrologie Légale de désigner leurs représentants en vue de la formation d'un groupe consultatif auprès de la Présidente du Conseil.
- Le Conseil a demandé à sa Présidente et au Bureau de faciliter la participation des pays en développement dans les activités des TC/SC OIML.
- Le Conseil a demandé au Bureau de maintenir à jour les informations sur les experts et la formation contenues dans le site web du Conseil.
- Le Conseil a demandé au Bureau de continuer à développer le site web du Conseil.
- Le Conseil a souligné l'importance pour les pays en développement d'avoir accès à Internet.

## 13 Liaisons avec les institutions internationales et régionales

### 13.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)

M. Faber fait rapport sur une réunion des RLMO qui a été organisée en liaison avec, mais non comme une partie de la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Le rapport complet de cette réunion des RLMO est annexé au présent Compte Rendu de la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Les conclusions de la réunion des RLMO sont présentées au Comité qui, après quelques changements mineurs, les considère comme une base acceptable pour l'élaboration d'un document de politique de l'OIML. Les conclusions définitives sont les suivantes:

#### **Échanges d'informations sur les RLMO**

Chaque RLMO a présenté les aspects principaux de ses activités. Les points suivants ont été soulignés:

- Besoin d'améliorer l'information mutuelle et la coordination entre les RLMO en ce qui concerne le développement de moyens de formation.
- Besoin d'identifier les connaissances et moyens qui ne sont disponibles que dans un nombre limité de pays.
- Intérêt à essayer d'associer les consommateurs aux travaux des RLMO.
- Besoin d'informer les organismes de financement des activités des RLMO.
- Besoin pour tout État Membre de l'OIML d'être membre d'au moins une RLMO.

#### **Participation des RLMO aux travaux de l'OIML**

- Comment les RLMO peuvent-elles associer des pays non membres de l'OIML aux travaux techniques de l'OIML?

- Comment les besoins spécifiques d'une région peuvent-ils être présentés et pris en considération dans les travaux des TC/SC?
- Il a été conclu que les RLMO peuvent - et doivent - s'inscrire comme organisations en liaison des différents TC/SC. Ceci leur permettrait d'exprimer leurs besoins en tant que telles et non seulement comme commentaires d'un pays, et leur donnerait la possibilité d'être représentées par des pays non membres de l'OIML si elles le souhaitent.
- Il a aussi été conclu que le RLMO peuvent faciliter la mise en application des Recommandations OIML et devraient jouer un rôle important dans la mise en application des futurs MAA.

### **Relations entre les RLMO**

- Il a été noté qu'il y avait un important besoin d'améliorer la communication entre les RLMO afin de coordonner leurs actions, d'éviter les doubles travaux, d'éviter des différences dans l'interprétation des Recommandations OIML et de partager les expériences.
- Il convient d'organiser annuellement une réunion des Présidents et/ou représentants désignés des RLMO, le Président du CIML, la Présidente du Conseil de Développement et le Directeur du BIML comme coordinateur de la réunion.
- Le BIML devra faire circuler toutes les informations appropriées parmi les diverses RLMO et fournir des moyens pour faciliter l'information mutuelle.

### **Relations entre les RLMO et le Conseil de Développement**

- Les RLMO et le Conseil de Développement doivent entretenir des liens étroits afin d'éviter les recouvrements de travaux (en particulier dans le domaine de la formation) et d'assurer une bonne coordination et complémentarité des actions effectuées.

### **RLMO et questions de formation**

- Ce sujet a déjà été traité en liaison avec les diverses questions ci-dessus.

### **Conclusion**

- Le BIML a été chargé de préparer un document de politique sur la position des RLMO vis-à-vis de l'OIML, ce document étant examiné par le Président du CIML et le Conseil de la Présidence en temps utile pour la prochaine réunion du CIML.

## 13.2 Autres institutions

### **a) Convention du Mètre/ILAC/OIML**

M. Faber évoque la réunion commune qui s'est tenue au BIML en février 2001, 14 personnes représentant les trois organisations. Les activités menées au sein de chaque organisation ainsi qu'au sein du *Joint Committee for Guides in Metrology* au cours des douze derniers mois avaient été passées en revue afin d'identifier celles qui pourraient influencer, ou être influencées par les activités d'une des deux ou des deux autres organisations: CIPM MRA, ILAC MRA, CIPM/ILAC MoU, OIML MAA, accréditation des laboratoires qui effectuent des évaluations et essais de métrologie légale, développement d'un modèle de loi de métrologie (pour lequel un groupe de travail conjoint a été établi), aide aux pays en développement dans l'établissement d'organes appropriés de métrologie, métrologie légale et accréditation (identifiée comme action prioritaire pour laquelle ILAC et OIML établiront un groupe de travail conjoint auquel une participation du BIPM est attendue dans l'avenir), organisation d'un séminaire pour faire suite au séminaire tenu à Braunschweig en 1998, influence coordonnée sur ISO 17011 afin de rendre cette norme acceptable par les instituts nationaux de métrologie. Il avait été finalement décidé de tenir la prochaine réunion Convention du Mètre/ILAC/OIML au BIPM en février 2002.

M. Vaucher demande de plus amples informations concernant ISO 17011. M. Athané dit que, suite à la lettre du Directeur du BIPM au Secrétaire Général de ISO en réaction au fait qu'il serait impossible que accréditation et métrologie soient, au niveau national, sous un même toit, M. Magaña et lui avaient aussi écrit à l'ISO afin d'appuyer fortement la position du BIPM. Afin que les vues de l'OIML soient connues de ISO/CASCO, une liaison de catégorie A a été établie avec cet organe de l'ISO.

M. Klenovský dit que le problème résulte du fait que, dans ISO 17011, les étalonnages sont considérés comme faisant partie des activités d'évaluation de conformité au même titre que les essais. En se référant simplement au VIM, au VIML et au Guide 2 de l'ISO, il est possible de montrer que ce n'est pas le cas et en conséquence de redéfinir l'objet d'application de ISO 17011 plus correctement.

## **b) OMC**

M. Magaña mentionne les contacts nombreux avec le Comité TBT (Barrières techniques au commerce) de l'OMC, y compris:

- Une participation active (initiée il y a environ cinq ans) aux réunions du Comité TBT et aux séminaires au cours desquels ce que l'on appelle les "organisations internationales de développement de normes" (c'est-à-dire dix institutions internationales qui ont reçu un statut d'observateur de la part de l'OMC et qui comprennent l'ISO, le CEI, l'OMS, l'OCDE, la CEE-NU, etc. et l'OIML) expliquent leurs objectifs, montrent comment elles satisfont aux règles applicables de l'OMC et développent l'échange d'informations; de plus une attention particulière est portée aux pays en développement afin de faciliter leur participation au développement des normes.
- Une coopération, plus récente et spécifique, sur l'aide aux pays en développement dans le domaine de la métrologie et de la métrologie légale, avec la tenue d'un séminaire régional à Paris à la fin de 2000 (en étroite coopération avec l'ONUDI), et la préparation d'un document préparé à l'attention de l'OMC qui semble maintenant être tout à fait consciente du rôle de la métrologie dans le commerce et désireuse de soutenir les initiatives de l'OIML visant à promouvoir la métrologie auprès de divers organismes internationaux et régionaux d'aide financière.

En réponse à une question de M. Zhagora, M. Magaña dit qu'il n'y a pas de listes officielles des organisations internationales de normalisation ou des normes internationales. C'est en raison de son statut d'observateur accordé par le Comité TBT de l'OMC que l'OIML est dans la liste des "organisations internationales de développement des normes".

## **c) Organes de l'Union Européenne**

M. Magaña rappelle aux participants qu'à la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML, des informations avaient été données sur l'élaboration d'une Directive européenne sur les instruments de mesure (MID) et sur ce qui, à l'époque, avait été envisagé comme des Documents Normatifs OIML donnant présomption de conformité aux exigences essentielles de la MID. M. Magaña donne ensuite des informations sur l'état actuel de la MID.

En ce qui concerne la présomption de conformité, M. Magaña dit qu'au cours d'une réunion à Bruxelles à laquelle M. Bennett avait également participé en tant que Président de WELMEC, les Représentants de la Commission de l'UE avaient clairement indiqué que cette présomption serait donnée par les Recommandations OIML elles-mêmes sans qu'il soit besoin pour l'OIML de préparer d'autres documents.

En ce qui concerne CEN et CENELEC, M. Magaña explique que les contacts résultent du fait que la MID prévoit deux sources de présomption de conformité: les Recommandations OIML et les normes européennes harmonisées élaborées par CEN/CENELEC sur mandats de la Commission UE. Il convient en conséquence de s'assurer que cela ne résultera pas en trop de compétition entre l'OIML et CEN/CENELEC. Tout cela a été discuté par le Conseil de la Présidence et une note écrite a été distribuée à tous les participants de cette 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML.

M. Faber confirme que le Conseil de la Présidence a examiné jusqu'à quel point l'OIML, en tant qu'organisme international de métrologie légale, doit prêter attention aux activités des organismes régionaux de normalisation et quel doit être le rôle du Bureau à ce sujet. La note distribuée par M. Magaña donne une description claire de la situation actuelle du développement de la métrologie légale au niveau européen. Bien sûr, chaque fois que la mise en application des Recommandations OIML est discutée au niveau d'une région, il est de la responsabilité du Bureau d'obtenir en temps utile toute l'information nécessaire et de donner l'aide nécessaire à une mise en application correcte. Dans chaque cas il convient de considérer si cette aide est structurelle ou occasionnelle. Si elle est occasionnelle, il est de la responsabilité normale du Bureau de la donner. Si elle est structurelle l'aide ne peut être apportée que sous réserve de l'accord du CIML. M. Faber ajoute qu'à son avis l'aide à l'UE aurait été structurelle si l'élaboration de documents OIML spécifiques avait été envisagée mais qu'elle semblait maintenant être occasionnelle. En ce qui concerne les accords entre l'OIML et CEN/CENELEC, M. Faber note que le CIML a été tenu régulièrement au courant par le Directeur du BIML et que cela résulte d'une action (D.5.7) explicitement mentionnée dans le Plan d'Action comme étant de la responsabilité du Président de WELMEC et du Directeur du BIML. Cependant, à l'avenir et d'un point de vue plus général, il faudra distinguer entre deux types d'accord: (i) accords limités à l'échange d'informations, qui devront être conclus par les directeur/secrétaire général des deux organisations, sans qu'il soit nécessaire de consulter le CIML, et (ii) accords contenant plus qu'un simple échange d'informations, qui devront être discutés et approuvés par le CIML. A ce sujet les accords entre l'OIML et CEN/CENELEC seront soigneusement réexaminés et, si approprié du point de vue de l'OIML, des modifications acceptées par le CIML seront proposées aux CEN/CENELEC.

En conclusion de cette présentation le Comité décide de modifier l'action D.5.7 et note avec intérêt qu'un document gouvernant les liaisons entre l'OIML et d'autres organismes internationaux et régionaux sera établi en temps utile pour la prochaine réunion du CIML.

M. Kildal exprime son appréciation générale pour le rôle du BIML dans la promotion de la mise en application des Recommandations OIML au niveau européen. Il mentionne aussi l'accord ISO/CEN qui vise à éliminer les doubles travaux avec la possibilité que, dans certains cas, le travail soit élaboré par le CEN avant d'être repris au niveau international. Pareille situation pourrait être acceptable dans le domaine de la métrologie légale.

M. Vaucher apprécie également la situation relative à la coopération entre l'OIML et les organismes européens. C'est la responsabilité de l'OIML d'harmoniser les exigences métrologiques et techniques et il est en conséquence de son intérêt que les Recommandations OIML soient reconnues par l'Union Européenne et d'éviter ainsi que CEN/CENELEC développent leurs propres normes avec le risque de créer des exigences différentes dont l'harmonisation demanderait ensuite de gros efforts.

M. Klenovský souligne les caractéristiques spécifiques qui prévalent actuellement en Europe et demande aux pays non-européens de comprendre la situation et d'aider à l'élimination des barrières au commerce.

M. Ehrlich soutient les efforts de M. Faber en vue de trouver des solutions raisonnables aux problèmes rencontrés par l'OIML et certains de ses États Membres. Il souligne que les accords entre l'OIML et CEN/CENELEC devraient être réexaminés au moins pour renforcer clairement l'idée qu'ils sont destinés à promouvoir l'échange d'informations.

M. Birch dit que l'APLMF a un intérêt spécifique dans un certain nombre de thèmes de travail de l'OIML, en particulier les compteurs d'eau et les taximètres électroniques. Dans le cas des compteurs d'eau, les sous-comités OIML et ISO semblent attendre la publication d'une norme CEN ce qui pourrait poser des problèmes. De plus il y a un grave problème d'accessibilité, pour les gens hors Europe, aux processus de développement à l'intérieur de l'Europe et spécialement du CEN. Au contraire de ce qui existe avec WELMEC, il est très difficile pour les pays d'Asie-Pacifique de recevoir des informations sur ce qui se passe dans CEN. Il soutient la proposition de M. Magaña que l'information vers le CEN pourrait être la responsabilité des Membres du CIML.

européens mais demande qu'une procédure soit établie afin d'informer les membres du CIML non européens des activités du CEN en métrologie légale.

M. Zhagora se réfère au document distribué par M. Magaña et au paragraphe traitant des instruments de mesure médicaux. A son avis il y a un danger dans le fait que les Recommandations OIML pourraient être utilisées par les organismes européens pour développer des normes européennes qui pourraient ensuite être révisées par ces seuls organismes européens étant donné que dans beaucoup de cas ils ont la possibilité de travailler plus vite que l'OIML. De plus il y a un problème dans le fait que ces organismes européens bénéficient de l'expérience mondiale des États Membres de l'OIML.

M. Magaña répond que l'OIML fait face à une sorte de défi. Dans le domaine de la normalisation, la norme qui prévaut est celle qui est développée le plus rapidement. L'OIML doit accélérer ses méthodes de travail afin d'élaborer et de réviser ses Recommandations plus rapidement. En ce qui concerne les instruments médicaux, il y a un certain nombre de Recommandations OIML qui ont été utilisées pour préparer des normes européennes. Cependant, pour certains autres instruments médicaux, il n'y a pas de normes européennes, mais juste quelques exigences essentielles plutôt vagues spécifiées par la Directive européenne sur les dispositifs médicaux et dont l'interprétation est laissée aux organismes notifiés. Il est donc encore temps pour l'OIML d'élaborer des Recommandations bonnes et modernes sur les instruments médicaux et de les proposer aux organismes européens de normalisation pour utilisation en application de la Directive européenne sur les dispositifs médicaux.

## 14 Nomination de Membres d'Honneur du Comité

### a) M. John Birch

M. Faber rappelle aux participants que M. John Birch, qui participe à cette réunion comme représentant de deux organisations régionales de métrologie légale, a en fait été pendant longtemps un exceptionnel Membre du CIML et du Conseil de la Présidence. Il a prouvé son aptitude à participer très activement à pratiquement toutes les discussions quel qu'en soit le sujet. Il a aussi montré au Comité et au Conseil qu'il était nécessaire de réfléchir non seulement en termes techniques mais aussi en termes de stratégie et de politique, expliquant comment parler aux ministres et autres hommes ou femmes politiques et comment adapter la politique et les activités de l'OIML à ce qui se passe en dehors de l'Organisation et se plier aux tendances internationales et régionales.

Sur proposition de M. Faber, le Comité nomme M. Birch Membre d'Honneur du CIML.

M. Birch exprime ses remerciements à M. Faber et au Comité pour cette décision. Il évoque brièvement sa carrière dans la métrologie en commençant en 1953 au National Standards Laboratory de Sydney pour devenir Directeur de la National Standards Commission en 1986, et Membre du CIML. Il exprime le plaisir qu'il a eu de travailler au sein de l'OIML, ce qui lui a permis d'étendre ses connaissances et visions et de contribuer à une communauté internationale plus large. Il souligne les multiples facettes, historiques, techniques, juridiques et économiques de la métrologie, ce qui rend cette discipline si fascinante. En conclusion M. Birch dit qu'il a pleinement apprécié l'atmosphère amicale qui existe au sein du CIML.

### b) M. Bernard Athané

Suite à une proposition de M. Faber, le Comité nomme M. Athané Membre d'Honneur du CIML pour sa contribution au développement de la science de la métrologie et son action comme Directeur du BIML. M. Athané exprime sa gratitude pour cette décision à l'occasion de la réception donnée par l'OIML le mercredi 26 septembre au soir.

## 15 Futures réunions

### 15.1 37<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2002)

M. Faber rappelle aux participants qu'à l'occasion de la 35<sup>ème</sup> réunion, une invitation avait été reçue d'Israël. Cependant un certain nombre de pays ont indiqué qu'en raison de la situation présente ils ne seraient pas en mesure de participer à une réunion en Israël en 2002. M. Faber indique que les Autorités israéliennes ont accepté de repousser leur invitation à 2004. Étant donné qu'il n'y a pas d'invitation pour 2002 le Comité décide que sa 37<sup>ème</sup> Réunion se tiendra en France aux environs de fin septembre ou début octobre 2002, organisée par le BIML sous la supervision du Président du CIML et de son Conseil.

### 15.2 38<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2003)

M. Tanaka invite officiellement le Comité à tenir sa 38<sup>ème</sup> réunion à Kyoto en 2003, à l'occasion du centenaire de l'établissement de l'institut japonais de métrologie légale.

Le Comité exprime sa gratitude à M. Tanaka pour cette invitation qui est acceptée en principe, une décision définitive devant être prise lors de la 37<sup>ème</sup> Réunion.

### 15.3 Réunions ultérieures

En plus de l'invitation israélienne (voir point 15.1 ci-dessus), une invitation a été reçue de l'Allemagne pour la 39<sup>ème</sup> réunion du CIML qui se tiendra en liaison avec la Douzième Conférence. Le Comité décide de considérer l'invitation israélienne comme première option et l'invitation allemande comme deuxième option, la décision définitive devant être prise en 2002.

## 16 Autres questions

M. Magaña donne des informations sur les propositions de présentations qu'il a reçues pour l'atelier *L'avenir de la Métrologie Légale en 2020*. Il n'y a cependant plus assez de temps pour organiser cet atelier en février 2002 comme initialement prévu. Il propose en conséquence que l'atelier se tienne en septembre ou octobre 2002 en liaison avec la 37<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Le Comité accepte cette proposition. M. Magaña ajoute qu'il est encore temps de proposer des présentations supplémentaires et que le Conseil de la Présidence fera la sélection parmi toutes les présentations proposées lors de sa réunion de février 2002.

## 17 Adoption des décisions

Les décisions et résolutions ont été adoptées par le Comité lors de sa dernière session du jeudi 27 septembre 2001. C'est la première fois que M. Magaña participe à cette réunion dans sa nouvelle position de Directeur du BIML et M. Faber exprime à M. Magaña son complet soutien et ses vœux pour une carrière pleine de succès à la tête du Bureau.

M. Magaña remercie M. Faber et tous les Membres du CIML pour leur confiance. Il exprime également ses remerciements au personnel du Bureau pour son aide. Il lit les projets de décisions et résolutions qui sont adoptées par le Comité telles que reproduites dans les pages qui suivent.

## 18 Clôture

M. Faber souligne le caractère un peu spécial de cette 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML, avec des décisions relatives à la situation de certaines personnes au sein du CIML et du BIML, des discussions en profondeur sur de sujets cruciaux pour l'avenir de l'OIML (par exemple sur les RLMO) et des contributions très intéressantes et positives de la part des participants (par exemple sur le MAA).

Le succès de cette réunion résulte aussi des efforts de plusieurs personnes, auxquelles M. Faber exprime ses plus sincères remerciements:

- les Hôtes russes, et spécialement MM. Astachenkov, Issaev et Mardin, et toutes les Autorités et Personnel russes pour les excellentes préparations, la très plaisante réception et la possibilité pour tous les participants de découvrir ou redécouvrir Moscou;
- les deux Directeurs et le Personnel du BIML;
- les deux Vice-Présidents et tous les Membres du Conseil de la Présidence pour leur aide;
- les interprètes;
- tous les Participants à la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML, y compris les Observateurs des Membres Correspondants et des RLMO et très spécialement les Membres du CIML pour leur participation fructueuse aux discussions et à la prise des décisions.

Pour conclure M. Faber invite tous les Membres du CIML à se réunir à nouveau l'année prochaine en France.

Au nom des Autorités russes, M. Issaev exprime le plaisir qu'il a eu à tenir cette réunion du CIML et invite les divers participants aux visites techniques et autres auxquelles ils se sont inscrits.

## Décisions et Résolutions

### Allocutions d'ouverture

Le Comité a pris note des allocutions d'ouverture de M. Podufalov, Directeur du Département de la Culture, de l'Éducation et de la Science, au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, de M. Voronin, Président du Gosstandart de Russie et de M. Faber, Président du CIML.

### Appel des Délégués - Quorum

L'appel des Délégués a été effectué. Il a été constaté que 47 Membres du CIML (sur 57) étaient présents ou représentés et que le quorum statutaire des trois quarts était ainsi atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour définitif a été approuvé sans modifications.

#### 1 Adoption du compte rendu de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML

Le compte rendu de la 35<sup>ème</sup> Réunion du CIML a été approuvé sans modifications.

#### 2 Mise en application des décisions et résolutions de la Onzième Conférence

Le Président du CIML a passé en revue les décisions et résolutions de la Onzième Conférence et le Comité a noté soit qu'elles avaient déjà été appliquées d'une manière satisfaisante, soit qu'elles devaient être examinées par le CIML sous les divers points de son ordre du jour, afin de les mettre en œuvre.

#### 3 Réexamen du Plan d'Action 1999–2002 et son extension à la période 2003–2004

Le Comité a pris note de la demande des États Unis de revoir l'action D.5.7 et a décidé que celle-ci serait examinée en liaison avec le point 13.2 de l'ordre du jour. De plus, le Comité a approuvé la Résolution suivante:

##### Le Comité International de Métrologie Légale

CONSIDÉRANT la décision de la Onzième Conférence concernant la politique à long terme de l'OIML;  
CONSIDÉRANT le projet de révision 2 du *Plan d'Action 1999-2002 et son extension préliminaire à 2003-2004*;

CONSIDÉRANT les commentaires formulés par certains Membres du CIML;

CHARGE le BIML, sous la supervision du Président du CIML, de publier ce nouveau *Plan d'Action* en tenant compte des commentaires reçus et de le distribuer à tous les organismes concernés de l'OIML en vue de sa mise en application, ainsi qu'aux institutions internationales et régionales intéressées, pour information;

CHARGE le Président du CIML de faire rapport sur la mise en application de ce *Plan d'Action* aux prochaines réunions du CIML;

CHARGE le Président du CIML et son Conseil de réfléchir aux extensions nécessaires de ce *Plan d'Action* pour couvrir complètement la période 2003–2004, et de préparer un projet pour approbation par le CIML à sa 37<sup>ème</sup> réunion.

## 4 États Membres et Membres Correspondants

### 4.1 Nouveaux Membres - Adhésions attendues

Le Comité a pris note d'informations données par son Président et par le BIML concernant le nombre actuel de Membres, ainsi que les adhésions futures.

### 4.2 Situation de certains Membres

- a) États Membres ayant bénéficié par décision de la Onzième Conférence de délais supplémentaires pour payer leurs arriérés

*République Démocratique Populaire de Corée:*

Le Comité a noté avec satisfaction que cet État Membre a payé non seulement ses cotisations pour 2000 et pour 2001, mais a également commencé à payer ses arriérés pour 1996–1999.

*Zambie:*

Le Comité a noté qu'une partie seulement de la cotisation pour 2000 de cet État Membre a été payée. Le Comité a fixé à ce pays la date limite ultime de 2002.06.30 pour le paiement complet de ses cotisations pour 2000 et 2001, et a demandé au BIML de faire rapport sur ce point lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du CIML.

- b) Autres États Membres très en retard dans le paiement de leurs cotisations

Le Comité a pris note de la situation de la République Islamique d'Iran, de l'Italie et du Kazakhstan en ce qui concerne le paiement de leurs cotisations OIML. Le Comité a également noté les informations données par le Bureau concernant l'annonce faite par les Autorités italiennes du paiement imminent de la totalité de leurs arriérés, ainsi que l'intention des Autorités du Kazakhstan de payer leurs arriérés le plus vite possible. Le Comité a fixé la date limite ultime de 2002.06.30 à ces trois pays pour payer leurs arriérés et a demandé au BIML de faire rapport sur ce point lors de la 37<sup>ème</sup> réunion du CIML.

## 5 Questions financières

### 5.1 Adoption du rapport comptable pour 2000

Le rapport comptable pour 2000 a été adopté sans commentaires et le Comité a chargé son Président et le Directeur du BIML de le soumettre à la Douzième Conférence.

## 5.2 Examen de la situation financière pour 2001 et 2002

Le Comité a pris note d'informations fournies par le BIML concernant la situation financière de l'Organisation en 2001 et a considéré que cette situation était conforme aux décisions de la Onzième Conférence. Le Comité a également noté les informations fournies par le Bureau au sujet de l'année 2002, notamment le passage à l'Euro, une nouvelle présentation des comptes du BIML qui permettrait de mieux estimer les coûts de fonctionnement des différents organes constituant l'OIML et les prix de revient des produits et des services fournis par le BIML, et la nouvelle politique du Bureau en matière de fixation des prix et de vente des publications.

## 6 Activités du Conseil de la Présidence

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par son Président concernant les activités du Conseil de la Présidence depuis octobre 2000.

## 7 Situation du BIML

### 7.1 Personnel du BIML - Situation générale - Renouvellement du contrat de M. Attila Szilvássy

- a) Le Comité a pris note d'informations fournies par le Bureau concernant la situation actuelle du Personnel du BIML et ses évolutions possibles.
- b) À la suite d'un vote secret, le Comité a renouvelé pour cinq ans le contrat de M. Szilvássy, Adjoint au Directeur, à partir de septembre 2002.
- c) Au cours d'une session spéciale limitée aux Membres du CIML ou à leurs représentants (discussions non enregistrées) le Comité a pris note d'informations fournies par son Président au sujet des conditions dans lesquelles la transition entre l'ancien et le nouveau Directeur s'est effectuée.

### 7.2 Activités du BIML

Le Comité a pris note d'un rapport sur les activités du BIML d'octobre 2000 à septembre 2001 et a demandé au Bureau de le publier sous un format approprié dans le numéro de janvier 2002 du Bulletin OIML.

## 8 Activités techniques

### 8.1 Programmes de travail des TC/SC et

### 8.2 Examen de la situation de certains TC/SC

Le Comité a pris note d'informations fournies par son Vice-Président M. Issaev et par le Bureau au sujet des activités techniques de l'OIML et, tout en exprimant sa satisfaction pour le travail accompli, a demandé aux TC/SC OIML d'accélérer leur travail dans les domaines indiqués comme *projets de haute priorité et prioritaires* selon le document approuvé à ce sujet.

Le Comité a également noté:

- le besoin de trouver un pays volontaire pour prendre la responsabilité du secrétariat du TC 13,
- qu'il devrait exister une coopération plus étroite entre les activités des SC sur les instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique, et
- la nécessité d'accélérer le travail sur l'incertitude de mesure en métrologie légale.

### 8.3 Adoption des projets de Recommandations

Le Comité a approuvé les projets de Recommandations suivants:

- Sphygmomanomètres non invasifs. Partie 1: Mécaniques; Partie 2: Automatisés (Révision de la R 16)
- Thermomètres à liquide en verre (R 133)
- Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 2: Méthodes d'essai (R 49-2)
- Compteurs d'énergie thermique. Partie 1: Exigences générales; Partie 2: Essais d'approbation de modèle et de vérification primitive (Révision de la R 75)

et a demandé au Bureau de les publier dès que possible après que le travail de rédaction nécessaire ait été effectué en étroite liaison avec les Secrétariats des TC/SC concernés, en tenant compte des commentaires exprimés par certains Membres.

### 8.4 Développements ultérieurs dans les méthodes de travail des TC/SC et utilisation de moyens de communication modernes

Le Comité a pris note d'informations fournies par le BIML concernant l'utilisation du courrier électronique et d'Internet dans le développement du travail technique de l'OIML et des remarques faites par certains Membres (communication utilisant soit le papier soit le courrier électronique; utilisation de CD-roms, harmonisation des équipements techniques permettant d'organiser des vidéo-conférences, etc.). Le Comité a demandé au Bureau de donner une première priorité à la révision des *Directives pour les travaux techniques* et a vivement conseillé à ses Membres de développer au niveau national des moyens de communication modernes, afin d'accélérer et de faciliter le travail technique de l'OIML tout en diminuant les coûts de fonctionnement.

## 9 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

### 9.1 Informations générales

Le Comité a pris note d'informations communiquées par son Vice-Président M. Kochsiek et par le Bureau concernant la situation actuelle du *Système de Certificats OIML* et a exprimé sa satisfaction au sujet de cette situation.

### 9.2 Nouvelles Recommandations applicables au Système

Le Comité a décidé que les Recommandations suivantes deviendraient applicables au *Système* dès leur publication:

- Sphygmomanomètres non invasifs (R 16)
- Thermomètres à liquide en verre (R 133)

### 9.3 Projets pour développements ultérieurs (voir aussi MAA ci-dessous)

Le Comité a pris note d'informations concernant la révision actuelle du document décrivant les règles de fonctionnement du *Système* et a conseillé vivement au TC 3/SC 5, sous la responsabilité commune des USA et du Bureau, de terminer cette révision d'urgence. Le Comité a noté que certaines questions très importantes, en particulier la certification des instruments individuels, n'étaient pas incluses dans cette révision; le Comité a donc demandé au TC 3/SC 5 de commencer à travailler sur ces questions dès que possible et au plus tard lorsque l'actuelle révision sera terminée. Enfin le Comité a noté qu'un certain nombre d'aspects de fonctionnement du *Système* (par exemple le rôle des Membres du CIML) étaient étroitement liés aux modes de fonctionnement du futur MAA (voir point 10 ci-après) et a demandé au TC 3/SC 5 d'éliminer les éventuelles divergences entre les deux documents.

## 10 Arrangement d'acceptation mutuelle (MAA)

Le Comité a pris note d'informations fournies par M. Ehrlich, États Unis, et des remarques formulées par un certain nombre de Membres. Le Comité a exprimé son appréciation pour les améliorations considérables introduites dans le 8<sup>ème</sup> projet de comité. Il a aussi souligné l'urgence d'établir le cadre dans lequel vont être mis en place les arrangements d'acceptation mutuelle et a demandé au Secrétariat du TC 3/SC 5 de faire son maximum pour terminer le travail en tenant compte à la fois des commentaires formulés durant la réunion du CIML et de ceux envoyés par les membres du TC 3/SC 5 dans le cadre de la consultation postale actuelle qui prend fin le 15 novembre 2001.

## 11 Marque IQ pour les produits préemballés

Le Comité a pris note d'informations fournies par M. Ehrlich, États Unis, concernant le développement d'un document sur l'établissement d'une marque IQ OIML, qui est maintenant distincte de la révision de la R 87. Le Comité a également pris note des remarques formulées par certains Membres et a encouragé le TC 6 à poursuivre activement son travail.

## 12 Compte rendu de la réunion du Conseil de Développement du 24 septembre

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par Mme Annabi, Présidente du Conseil de Développement, concernant la réunion du 24 septembre 2001.

## 13 Liaisons avec les institutions internationales et régionales

### 13.1 Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO)

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par son Président concernant la réunion du 25 septembre 2001 et des commentaires émis par certains Membres. Le Comité a noté avec intérêt qu'un document de politique générale serait prochainement élaboré par le Conseil de la Présidence et le Bureau concernant certains aspects des interactions OIML/RLMO.

## 13.2 Autres institutions

Le Comité a pris note:

- a) d'un rapport présenté par son Président concernant la coopération Convention du Mètre/ILAC/OIML; la situation créée par ISO 17011 a été mentionnée et le Comité a noté avec satisfaction que l'OIML (ainsi que le BIPM) établira bientôt une liaison de catégorie "A" avec ISO/CASCO;
- b) d'un rapport présenté par M. Magaña concernant la coopération OIML/OMC en particulier dans le domaine de l'aide aux pays en développement;
- c) de rapports présentés par M. Magaña et par le Président du CIML concernant la relation entre l'OIML (représentée la plupart du temps par le BIML) et les organismes de l'Union Européenne (Commission Européenne, CEN et CENELEC). Le Comité a également pris note de commentaires émis par certains Membres du CIML à ce sujet, et il a été généralement convenu que le Bureau peut négocier et signer des accords de coopération avec d'autres organismes internationaux ou régionaux pourvu que cette coopération soit limitée à un échange d'informations. Si l'accord va plus loin, alors le CIML est responsable (voir d) ci-dessous); l'action D.5.7 du *Plan d'Action* devra être modifiée par exemple comme suit: "maintenir des liens avec la Commission Européenne, CEN et CENELEC pour s'assurer que les Recommandations OIML sont correctement mises en application au sein de l'Union Européenne et pour revoir les accords OIML/CEN et OIML/CENELEC autant que nécessaire du point de vue de l'OIML", l'organisme responsable étant le CIML ou le Président du CIML avec son Conseil;
- d) qu'un document de politique générale régissant les liaisons entre l'OIML et les autres organismes internationaux et régionaux sera rédigé suffisamment tôt pour être proposé à la prochaine réunion du CIML.

## 14 Nomination de deux Membres d'Honneur du Comité

Le Comité, exprimant sa profonde reconnaissance pour le travail accompli par M. John Birch pendant de nombreuses années au sein de l'OIML en tant que représentant australien et Membre du Conseil de la Présidence, et également en tant que Président de deux Organisations Régionales de Métrologie Légale, a décidé de le nommer Membre d'Honneur du CIML.

Par ailleurs le Comité a exprimé sa profonde admiration pour la contribution de M. Bernard Athané, Directeur du BIML, à la science de la métrologie, et sa profonde reconnaissance pour la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités, et l'a nommé Membre d'Honneur du CIML.

## 15 Futures réunions

### 15.1 37<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2002)

Le Comité a décidé de tenir sa 37<sup>ème</sup> réunion en France entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 2002, organisée par le Bureau sous la supervision du Président du CIML et de son Conseil.

### 15.2 38<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2003)

Le Comité a accepté en principe la proposition faite par le Japon de tenir la 38<sup>ème</sup> réunion du CIML à Kyoto en 2003. Une décision définitive sera prise au cours de la 37<sup>ème</sup> réunion du CIML en France.

### 15.3 Réunions suivantes

Le Comité a pris note des invitations d'Israël (première option) et de l'Allemagne (deuxième option) pour la tenue de la Douzième Conférence et de la 39<sup>ème</sup> réunion du CIML en 2004.

### 16 Autres questions

L'atelier *L'avenir de la Métrologie Légale en 2020* pour lequel un certain nombre d'interventions ont déjà été proposées, se tiendra pendant une journée et demi en liaison avec la 37<sup>ème</sup> réunion du CIML en France en septembre ou octobre 2002.

### 17 Adoption des décisions

Les décisions et résolutions ci-dessus ont été adoptées. ■

– Annexe –

Compte rendu de la réunion des Organisations Régionales  
de Métrologie Légale

Mardi 25 septembre 2001 (matin)

Suite à deux réunions informelles ou semi-officielles de Représentants d'Organisations Régionales de Métrologie Légale tenues en 1999 et 2000 à l'initiative de M. Bennett, Président de WELMEC, en liaison avec les réunions OIML de Tunis (octobre 1999) et de Londres (octobre 2000), le Conseil de la Présidence avait chargé M. Magaña d'organiser une autre réunion de ce type en vue de discuter les liaisons entre l'OIML et les diverses RLMO et le rôle que l'OIML devrait jouer pour faciliter la coopération entre les RLMO et de les aider dans la mesure du nécessaire afin d'assurer le niveau requis de complémentarité et d'harmonisation entre les niveaux international et régional.

La réunion des RLMO s'est tenue le mardi 25 septembre 2001 (matin) à Moscou à l'occasion mais non comme une partie de la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Elle a été présidée par M. Faber, Président du CIML, et a rassemblé un certain nombre de Membres du CIML et autres participants à la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML, le Personnel du BIML et les RLMO suivantes:

**Asia-Pacific Legal Metrology Forum (APLMF):**  
*M. Birch, Président et M. Ooiwa, Président Nommé*

**Euro-Asian Cooperation of National Metrology Institutes (COOMET):**  
*M. Zhagora, Président*

**Euro-Mediterranean Legal Metrology Forum (EMLMF):**  
*Mme Annabi et M. Lagauterie, co-Présidents*

**Indian Ocean Legal Metrology Forum (IOLMF):**  
*M. Birch, Président*

**Sistema Interamericano de Metrologia (SIM):**  
*M. Ehrlich, Membre*

**Southern African Development Community Cooperation in Legal Metrology (SADCMEL):**  
*M. Tukai, Président et M. Beard, Secrétariat*

**European Cooperation in Legal Metrology (WELMEC):**  
*M. Bennett, Président*

L'ordre du jour proposé par le BIML est discuté par les participants et finalement approuvé comme suit:

- 1 Liste des Organisations représentées
- 2 Échange d'informations sur les RLMO
- 3 Participation des RLMO aux travaux de l'OIML
- 4 Relations entre les RLMO
- 5 Relations entre les RLMO et le Conseil de Développement
- 6 RLMO et questions de formation

## Compte rendu

### 1 Liste des Organisations représentées

M. Faber établit la liste des RLMO présentes à la réunion (voir ci-dessus) et identifie les participants qui parleront en leur nom.

### 2 Échange d'informations sur les RLMO

Chaque RLMO est invitée à faire une brève présentation de sa composition, de ses activités en cours et des évolutions pour l'avenir. Ces présentations ne sont pas reproduites in extenso dans ce compte rendu étant donné que des informations à jour sont disponibles à partir des documents publiés par ces RLMO et, pour certaines d'entre elles, de leurs sites web. Seuls les aspects principaux sont résumés ci-dessous.

#### APLMF

L'activité se concentre actuellement sur le développement de cours de formation, l'organisation d'ateliers sur les mesurages à haute valeur économique (par exemple la vérification des compteurs sur pipelines), la modernisation de la législation et de l'administration et la fourniture d'informations aux membres. Un MoU avec système de cotisations est en cours de mise en application. Dans le domaine de la formation l'APLMF serait intéressée par des informations sur les programmes et besoins d'autres organismes régionaux ou pays pour les trois ou quatre prochaines années. A la prochaine réunion APLMF en Nouvelle Zélande en novembre 2001, la coopération avec les associations de consommateurs sera un important sujet de discussions.

#### COOMET

Beaucoup d'informations ont déjà été données lors de la réunion du Conseil de Développement de l'OIML; de plus le Président de COOMET suggère un certain nombre de sujets à discuter sous point 3 de la réunion des RLMO.

#### EMLMF

Des informations sur l'EMLMF, son MoU en préparation et l'activité prévue de ses groupes de travail ont aussi déjà été données lors de la réunion du Conseil de Développement. L'EMLMF est désireux de travailler en étroite coopération avec le Conseil de développement de l'OIML et les autres RLMO.

#### IOLMF

Est toujours à un stade d'établissement. En donnant des informations sur les difficultés rencontrées dans cette région pour l'établissement d'une coopération en métrologie légale, le Président d'IOLMF suggère que l'OIML mène des actions visant à ce que tout membre de l'OIML ait la possibilité de participer à au moins une RLMO.

#### SADCMEL

Les priorités principales sont l'harmonisation des législations et des procédures d'essais, et le développement de la formation.

#### WELMEC

L'activité se concentre sur la Directive européenne sur les instruments de mesure (MID) dont la mise en application va changer profondément la manière d'effectuer les activités de métrologie légale dans les pays européens et, en conséquence, leur participation aux travaux de l'OIML. La présomption de conformité à travers les Recommandations OIML est un sujet important du point de vue de l'OIML. M. Bennett souligne également qu'il y a des tendances en Europe qui pourraient résulter dans le fait que, pour certains aspects de la coopération internationale, les quinze pays européens seraient représentés par un unique porte-parole européen. Cela pourrait s'appliquer à l'OIML dans un avenir pas trop lointain. M. Magaña dit qu'il y a un problème particulier pour l'OIML et indique que ce sujet est mentionné dans le document qu'il a préparé pour le point 13.2 de la 36<sup>ème</sup> réunion du CIML. M. Boudissa mentionne également les accords de coopération qui ont été ou sont en train d'être signés entre l'Union Européenne et un certain nombre de pays sur des sujets tels que la normalisation, les brevets mais aussi la métrologie légale.

### 3 Participation des RLMO aux travaux de l'OIML

M. Magaña présente une liste de sujets dont la discussion a été suggérée soit par certaines RLMO, soit par le BIML.

- Comment les RLMO peuvent-elles associer des pays non membres de l'OIML aux travaux de l'OIML? et
- Comment les besoins spécifiques d'une Région pourraient-ils être représentés et pris en considération dans le travail des TC/SC?

M. Beard dit qu'au sein de SADCMEL un État Membre de l'OIML participant à un TC/SC donne le travail de ce TC/SC aux réunions de SADCMEL. Cela a en particulier été le cas pour la révision de la R 87 pour laquelle tous les pays de SADCMEL, Membres ou non de l'OIML, ont eu

la possibilité d'exprimer leurs points de vue et de les transmettre au Secrétariat de OIML TC 6 par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud. De même les besoins au niveau de SADC MEL sont identifiés et puis transmis au TC/SC concerné par un pays de SADC MEL qui est aussi Membre de l'OIML.

M. Athané dit que les RLMO devraient participer aux travaux techniques de l'OIML afin d'assurer que les différents TC/SC sont bien informés des besoins spécifiques de chaque région. Pour cela il suggère que les RLMO aient la possibilité de s'inscrire comme institutions en liaison des TC/SC d'intérêt pour elles et nomment leurs représentants. Ce genre de participation formelle serait sans doute plus effective que la participation ad-hoc qui a prévalu jusqu'à maintenant et permettrait à des pays non membres de l'OIML de participer aux travaux de l'OIML quand mandatés par les RLMO.

M. Bennett rappelle aux participants qu'il n'avait pas été en faveur d'une proposition contenue dans le rapport Birkeland visant à établir une structure formelle pour coordonner les RLMO et leur coopération avec l'OIML. Il faut aussi rappeler que les RLMO ne sont pas des subdivisions de l'OIML mais sont des organisations indépendantes établies pour différentes raisons dans les différentes régions bien qu'existent certains objectifs communs. Une politique régionale unique serait en conséquence impossible à établir. Pratiquement tous les pays de WELMEC sont Membres de l'OIML et ont la possibilité de participer par eux-mêmes aux travaux techniques de l'OIML. En conséquence toute structure formalisant la participation des RLMO dans les travaux des TC/SC constituerait juste un doublement pour les pays de WELMEC.

M. Faber est d'accord avec la nécessité d'éviter toute bureaucratie et toute prolifération des structures. Cependant il est convaincu qu'il serait approprié que l'OIML élabore un document de politique afin de définir les relations entre l'OIML et les RLMO et les responsabilités de l'OIML à ce sujet.

M. Birch répète son point de vue sur les relations entre les organismes régionaux spécialisés (tels que les organismes de métrologie légale ou de normalisation) et les structures intergouvernementales régionales qui peuvent exister dans les régions. Il y a une certaine similarité avec les relations entre l'OIML et les RLMO et, à son avis, les solutions politiques sont bien meilleures que les solutions structurelles pour résoudre les problèmes rencontrés. Les autres problèmes à prendre en considération sont (i) le fait qu'il pourrait y avoir un besoin pour qu'une région élabore une norme régionale spécifique dans un domaine où il n'y a pas de norme internationale disponible et (ii) le fait que les normes internationales peuvent être élaborées au plus haut niveau technique et sont alors difficiles à comprendre et à mettre en application par des pays en développement. Il conclut en disant qu'il y a besoin d'une politique mais qu'il a des doutes quant à une structure formelle quelle qu'elle soit.

M. Ehrlich dit que, à titre personnel, il approuve les commentaires de MM. Bennett et Birch et pense qu'il est prématuré d'établir un mécanisme de coopération trop formel entre l'OIML et les RLMO en raison en particulier des grandes différences qui existent entre les diverses RLMO.

M. Magaña souligne que l'apport des RLMO est très important pour les activités des TC/SC. Cependant il a des doutes sur l'opportunité que les RLMO s'enregistrent comme organisations en liaisons étant donné que leur apport ne serait pas de la même nature que, par exemple, celui d'une association de fabricants. Il suggère que les *Directives pour les travaux techniques* incluent des dispositions demandant aux secrétariats des TC/SC d'envoyer systématiquement leurs projets de comité à toutes les RLMO pour commentaires si elles le souhaitent. Une telle procédure n'augmenterait pas trop la charge de travail des secrétariats; cependant des délais suffisants devraient être accordés aux RLMO pour consulter leurs membres.

M. Zhagora approuve les idées de M. Birch et explique de plus que les organisations régionales sont établies au sein de régions économiques définies avec l'objectif de résoudre des problèmes techniques dans le cadre d'accords dont certains sont conclus au niveau intergouvernemental. Ces organisations utilisent deux genres de documents: d'un côté les normes internationales, régionales ou nationales et de l'autre les accords ou contrats ou autres types de documents qui réglementent les relations et les procédures.

A titre d'exemple il se réfère à l'accord CIS (Communauté des États Indépendants) sur la reconnaissance mutuelle des résultats d'essai d'approbation de type dans le cadre duquel les Recommandations OIML sont mises en application et a été élaboré un document guide sur la manière de prendre des décisions de reconnaissance. Sur la base de cet accord, chaque année, plus de cents types d'instruments fabriqués en Russie sont approuvés en Bélarus et vice-versa. Tout cela a des conséquences économiques importantes et profite de plus aux fabricants.

C'est la raison pour laquelle il est d'accord avec M. Birch sur la nécessité de tenir compte des besoins et des objectifs des régions et de trouver des solutions régionales car il serait difficile d'harmoniser les besoins et exigences dans toutes les régions.

M. Faber demande à M. Zhagora s'il préférerait un document de politique ou un mécanisme structurel, par exemple un comité conjoint.

M. Zhagora répond qu'il propose d'établir un organe sous la conduite d'un représentant du CIML ou du BIML avec un rôle coordinateur plutôt que directeur en ce qui concerne les échanges d'informations, d'expériences, etc. entre RLMO.

Mme Annabi soutient pleinement la proposition de M. Magaña en ce qui concerne la participation des RLMO aux travaux techniques de l'OIML étant bien entendu que cette participation ne serait pas obligatoire mais ad-hoc sur la base des besoins, intérêts et possibilités de chaque RLMO.

M. Lagauterie, revenant sur les opinions de MM. Athané et Magaña, approuve l'idée que les RLMO soient officiellement enregistrées comme organisations en liaison des TC/SC appropriés étant donné que cela augmenterait la responsabilité à la fois des RLMO et de ceux qui les représentent. Il dit aussi que la participation des RLMO dans les travaux de l'OIML ne devrait pas être une raison pour retarder les travaux qui sont déjà trop lents par eux-mêmes.

#### 4 Relations entre les RLMO

M. Birch souligne que, probablement en raison d'un manque de ressources, il y a un besoin pour les RLMO d'échanger entre elles des informations sur leurs programmes. De plus, il serait peut être approprié de définir le rôle des RLMO dans ce qu'il est distinct des rôles de l'OIML et du Conseil de Développement. Il est également nécessaire de faire en sorte que les doublons soient évités, par exemple dans le développement de cours de formation. Afin de mettre ces vues en application, l'APLMF a essayé d'échanger des informations avec les autres RLMO en les invitant à assister aux réunions Asie-Pacifique et en réagissant positivement aux invitations de ce genre en provenance des autres RLMO, et en leur fournissant des rapports sur les activités de l'APLMF. Une coopération similaire entre RLMO devrait exister dans le domaine des intercomparaisons en raison du coût de ces actions et du fait que les intercomparaisons devraient probablement être organisées au niveau régional. L'utilisation d'installations d'essai communes et en conséquence la possibilité d'y avoir accès devraient également être d'intérêt pour les RLMO. M. Birch conclut en soulignant le rôle des RLMO dans la mise en application des Recommandations OIML et dans l'établissement d'un système global de mesure. Les RLMO doivent en conséquence inter-réagir.

M. Faber dit que la question fondamentale pour l'OIML est de savoir ce que les RLMO veulent que l'OIML fasse.

M. Eggermont dit que l'OIML, en tant qu'organisation mondiale, doit continuer de coopérer avec les RLMO et avoir un rôle coordinateur afin de les empêcher d'aller dans des directions opposées. Cela ne signifie pas que l'OIML doive traiter de tous les détails du travail des RLMO mais principalement organiser une réunion annuelle des RLMO et de l'OIML par exemple à l'occasion de chaque réunion du CIML.

M. Lagauterie approuve cette proposition.

M. Boudissa reconnaît qu'il est impératif que l'OIML et le BIML s'intéressent aux activités générales des RLMO et les coordonne afin de promouvoir la stratégie adoptée par l'OIML vis-à-vis des Recommandations Internationales et plus encore sa stratégie de développement de la métrologie légale dans les États Membres et Membres Correspondants. À cette fin le BIML devrait apporter son aide aux RLMO. De plus il pourrait être envisagé de nommer une personne qui serait responsable d'assurer une circulation permanente de toutes les informations appropriées entre les RLMO sans attendre les réunions annuelles qui sont certainement très utiles mais insuffisantes pour une information permanente et en temps utile.

M. Bennett note que le statut de cette réunion des RLMO n'était pas clair à l'avance, certaines personnes pensant que c'est une réunion des présidents des RLMO, d'autres que c'est une partie de la réunion du CIML, d'autres une réunion ouverte. Il est cependant d'accord pour reconnaître que les discussions ont été très intéressantes et pense qu'à l'avenir ce sont plutôt des réunions informelles des présidents des RLMO et de représentants de l'OIML qui seraient appropriées pour identifier les sujets à examiner, sans répéter ce genre de large forum.

M. Magaña dit que le rôle de l'OIML et du BIML est principalement de faciliter la transmission d'informations parmi les RLMO et de vérifier que ne se développent pas des réglementations régionales qui entreraient en conflit avec les Recommandations OIML. Dans le plupart des cas les informations sont disponibles sur les sites web des RLMO. Le problème est peut-être que ces informations ne sont pas suffisamment utilisées par les autres RLMO et il suggère que chaque RLMO examine le travail des autres RLMO afin d'identifier les activités auxquelles elle pourrait souhaiter s'associer.

M. Vaucher soutient ce qui a été dit en ce qui concerne le besoin de définir une politique et non d'établir des structures. Il serait cependant approprié de continuer ce genre de réunions ouvertes pour mettre la politique en application et recevoir les points de vue des participants. Un sujet essentiel de coopération et de coordination serait une mise en application efficace des futurs MAA de l'OIML y compris, si approprié, l'organisation d'intercomparaisons qui seraient effectuées au niveau des RLMO avec la participation de pays d'autres régions.

M. Lagauterie suggère que le Bureau publie systématiquement dans le Bulletin OIML des rapports relatifs aux activités des RLMO. M. Magaña est d'accord avec cette proposition mais souligne que cela n'est possible que si les RLMO prennent l'habitude d'envoyer leurs rapports au Bureau dès que disponibles.

En liaison avec le rôle du CIML et du Bureau vis-à-vis des RLMO, M. Zhagora demande si le CIML et le Bureau ne devraient pas prendre la tête de l'organisation d'un système global de mesure étant donné que les problèmes de métrologie légale et industrielle sont traités par la plupart des RLMO et l'OIML.

M. Faber conclut ce point en notant qu'un certain nombre de personnes ont suggéré qu'un petit groupe informel comprenant, par exemple, les présidents des RLMO, se réunisse de temps en temps avec le Bureau comme coordinateur. L'idée d'avoir un document de politique, mais non une structure formelle, a par ailleurs été fortement soutenue. Cela sera discuté par le Conseil de la Présidence en février 2002 en vue d'élaborer un projet de document de politique qui sera soumis au CIML à sa prochaine réunion.

## 5 Relations entre les RLMO et le Conseil de Développement

M. Birch dit qu'il serait nécessaire de définir les domaines de travail propres au Conseil de Développement d'une part, aux RLMO d'autre part, en particulier pour les questions de formation. Des réunions périodiques du Conseil de Développement et des RLMO seraient probablement appropriées pour identifier et éliminer les activités se recouvrant.

Mme Annabi reconnaît que la coopération entre le Conseil de Développement et les RLMO est fondamentale comme cela a été noté lors de la réunion du Conseil de Développement, en liaison spécialement avec les activités de ses trois groupes de travail.

M. Magaña soutient les points de vue exprimés à la fois par M. Birch et par Mme Annabi et note que le Conseil de Développement ne devrait pas faire double emploi avec le travail effectué par les diverses RLMO mais devrait être tenu informé des activités régionales et faire circuler les informations appropriées afin que tous les membres du Conseil bénéficient de ces activités.

## 6 RLMO et questions de formation

M. Faber note que cette question a déjà été discutée sous les différents points de l'ordre du jour.

### Clôture de la réunion des RLMO

M. Faber note que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés et que la réunion a été très utile pour identifier les principaux sujets relatifs à l'interaction entre l'OIML et les RLMO. Il confirme qu'un document de politique sera établi pour examen par le CIML en 2002 et demande à M. Magaña de préparer les conclusions définitives de cette réunion des RLMO pour présentation à la 36<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Les conclusions définitives telles qu'acceptées en général par le CIML sont reproduites ci-dessous.

### Conclusions de la réunion des RLMO

#### Échanges d'informations sur les RLMO

*Chaque RLMO a présenté les aspects principaux de ses activités. Les points suivants ont été soulignés:*

- *Besoin d'améliorer l'information mutuelle et la coordination entre les RLMO en ce qui concerne le développement de moyens de formation.*
- *Besoin d'identifier les connaissances et moyens qui ne sont disponibles que dans un nombre limité de pays.*
- *Intérêt à essayer d'associer les consommateurs aux travaux des RLMO.*
- *Besoin d'informer les organismes de financement des activités des RLMO.*
- *Besoin pour tout État Membre de l'OIML d'être membre d'au moins une RLMO.*

#### Participation des RLMO aux travaux de l'OIML

- *Comment les RLMO peuvent-elles associer des pays non membres de l'OIML aux travaux techniques de l'OIML?*
- *Comment les besoins spécifiques d'une région peuvent-ils être présentés et pris en considération dans les travaux des TC/SC?*
- *Il a été conclu que les RLMO peuvent - et doivent - s'inscrire comme organisations en liaison des différents TC/SC ce qui leur permettrait d'exprimer leurs besoins en leur propre nom et non seulement comme commentaires d'un pays, et leur donnerait la possibilité d'être représentées par des pays non membres de l'OIML si elles le souhaitent.*

- *Il a aussi été conclu que les RLMO peuvent faciliter la mise en application des Recommandations OIML et devraient jouer un rôle important dans la mise en application des futurs MAA.*

#### Relation entre les RLMO

- *Il a été noté qu'il y avait un important besoin d'améliorer la communication entre les RLMO afin de coordonner leurs actions, d'éviter les doubles travaux, d'éviter des différences dans l'interprétation des Recommandations OIML et de partager les expériences.*
- *Il convient d'organiser annuellement une réunion des Présidents et/ou représentants désignés des RLMO, le Président du CIML, la Présidente du Conseil de Développement et le Directeur du BIML comme coordinateur de la réunion.*
- *Le BIML devra faire circuler toutes les informations appropriées entre les diverses RLMO et fournir des moyens pour faciliter l'information mutuelle.*

#### Relations entre les RLMO et le Conseil de Développement

- *Les RLMO et le Conseil de Développement doivent entretenir des liens étroits afin d'éviter les recouvrements de travaux (en particulier dans le domaine de la formation) et assurer une bonne coordination et complémentarité des actions effectuées.*

#### RLMO et questions de formation

- *Ce sujet a déjà été traité en liaison avec les diverses questions ci-dessus.*

#### Conclusion

- *Le BIML a été chargé de préparer un document de politique sur la position des RLMO vis-à-vis de l'OIML, ce document étant examiné par le Président du CIML et le Conseil de la Présidence en temps utile pour la prochaine réunion du CIML. ■*



